



PROJET DE PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FFHM

Paris, CNOSF – le dimanche 14 mai 2023

Ordre du jour :

1. Allocution de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2022
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale électorale du 29 octobre 2022
4. Rapport moral du Président et approbation
5. Rapport d'activité du Secrétaire général et approbation
6. Rapport financier du Trésorier de l'exercice 2022
7. Rapport du Commissaire aux comptes de l'exercice 2022 et approbation du rapport financier 2022 et de l'affectation du résultat
8. Augmentation des tarifs des licences
9. Budget prévisionnel 2023 et approbation
10. Intervention du Directeur technique national
11. Examen et approbation des modifications du règlement intérieur de la FFHM
12. Questions diverses
13. Remise des récompenses

Quorum

L'an 2023, le 14 mai, l'assemblée générale ordinaire de la FFHM est réunie sous la présidence de Monsieur Michel RAYNAUD, président de la FFHM, à Paris 13^{ème} au CNOSF, 1 avenue Pierre de Coubertin.

A l'issue de l'émargement pour l'assemblée générale ordinaire (AGO) :

- Clubs votants (clubs présents ou représentés) : 72
- Nombre de voix (des clubs présents ou représentés) : 9 232
- Nombre de voix de référence (défini à l'article 11-1 des statuts de la FFHM) : 16 735

Le quorum prévu par les dispositions de l'article 12 des statuts, à savoir que « les membres des associations affiliées présents ou représentés détiennent au moins le tiers des voix dont disposerait au total l'assemblée (à savoir 5 579 voix) en application du I de l'article 11 » est respecté.

L'assemblée générale ordinaire peut donc délibérer valablement.

Le commissaire aux comptes du cabinet KPMG, représenté par Monsieur Erik BOULOIS est présent.

La séance est ouverte à 13h02 par le président de la FFHM.

1 – Allocution de bienvenue

Le président de la FFHM, Monsieur Michel RAYNAUD prend la parole.

« Bonjour à tous et bienvenue. Merci de votre présence,

Je souhaite que cette assemblée générale soit un moment de convivialité, d'expression, de débats, le tout dans un climat de respect et de sérénité.

Avant toute chose, je voulais vous remercier d'avoir pris de votre temps aujourd'hui pour échanger et vivre ensemble notre passion.

De partager aussi un moment de convivialité comme ce fut le cas tout à l'heure lors de notre collation prise en commun dans le cadre de cette remise de récompenses.

Je vous souhaite donc la bienvenue à notre Assemblée générale ordinaire, qui se déroule comme bien souvent ici dans la Maison du sport, au Comité national olympique et sportif français.

Nous souhaitons vous proposer cette année une assemblée générale un peu différente quant à sa tenue habituelle.

J'en profite pour remercier chaleureusement Brigitte HENRIQUES, la présidente du Comité national olympique et sportif français, et ses équipes pour la mise à disposition de ce magnifique lieu.

Je crois d'ailleurs qu'elle a un petit message à nous faire passer (un message vidéo de la présidente est lancé sur l'écran géant). »

Le président de la FFHM cède la parole au secrétaire général Monsieur David BOSSIAN pour engager les débats.

Le secrétaire général indique que pour cette assemblée générale ordinaire le nombre de voix de référence est de 16 735, le quorum est lui de 5 579 voix. Le nombre de voix présentes ou représentées est de 9 232 et ils sont représentés par 72 clubs.

Il déclare donc l'assemblée générale ouverte et précise que le quorum est bien atteint.

Le secrétaire général apporte une précision technique : pour prendre la parole, il faut lever la main et se présenter (nom, prénom et club), car l'assemblée générale est enregistrée pour le procès-verbal.

Dans le cadre des résolutions à voter, il demande aux participants qui souhaitent voter contre ou s'abstenir de bien s'identifier auprès du secrétariat en donnant le nom du club. Il précise également que si une personne dispose d'une procuration, il faut le signaler au secrétariat également.

Projet de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la FFHM du 14 mai 2023

Le secrétaire général rappelle que 13 points seront traités lors de cette assemblée générale. Il déclare que les dirigeants de clubs ont reçu une convocation à cette assemblée générale en date du 13 avril 2023. Il précise également que tous les documents de base étaient disponibles sur le site fédéral.

Il souhaite à tous également une bonne assemblée générale et propose de passer au point numéro 2.

2 – Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2022

Le secrétaire général, Monsieur David BOSSIAN intervient.

Il soumet le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2022 à l'approbation de l'assemblée générale :

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2022 :

| | |
|---------------|-------|
| Voix pour : | 9 232 |
| Voix contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

3 – Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale élective du 29 octobre 2022

Le secrétaire général, Monsieur David BOSSIAN intervient.

Il soumet le procès-verbal de l'assemblée générale élective du 29 octobre 2022 à l'approbation de l'assemblée générale :

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale élective du 29 octobre 2022 :

| | |
|---------------|-------|
| Voix pour : | 9 232 |
| Voix contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Le procès-verbal de l'assemblée générale élective du 29 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

4 – Rapport moral du Président et approbation

« Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s collègues,
Mesdames et Messieurs,

Avant d'aborder l'ordre du jour, je vous propose un moment de recueillement pour celles et ceux, membres de la famille de l'Haltérophilie, qui nous ont quittés en 2022.

Cette année il y aura une placé encore plus importante dans nos cœurs.

Le 09 février 2022, décès de Greg VERGNOL (EEAR Monteux),

Le 12 avril 2022, décès de Marcel CHAVIGNY (CM Orléans),

Le 30 mai 2022, décès de Michel DAILLY, Président Fondateur de l'AFCAM,

Le 18 juin 2022, décès de Sylvain BARTHELEMY (CH Ansois),

Le 15 juin 2022, décès de Roland MAUBERT (SO Calais Haltérophilie),

Le 30 juin 2022, décès de Claude TOULAIGO (MJC Salon-de-Provence),

Le 3 juillet 2022, décès de Guy KOLLER, Président de la FFHM,

Projet de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la FFHM du 14 mai 2023

Le 18 août 2022, décès de Pierre TABERNA ancien Directeur Technique National,

Avec une pensée aussi pour Rolf MAIER qui nous a quittés récemment.

Cette année, l'actualité ne nous a pas épargné.

Ces six derniers mois de l'année, je peux vous le dire, ont été personnellement assez éprouvants.

Je peux vous dire aussi que j'ai beaucoup de plaisir à conduire ce projet fédéral construit ensemble autour des idées de Guy et à collaborer aujourd'hui avec l'ensemble des acteurs sur le terrain et mes collègues du Comité Directeur.

Je suis donc très heureux de vous retrouver aujourd'hui pour faire un point sur le travail engagé depuis notre dernière Assemblée générale mais surtout d'envisager ensemble l'avenir de notre Fédération jusqu'à la fin de ce mandat.

Trois ans après le début de la pandémie, nous n'avons pas encore retrouvé l'intégralité de nos effectifs licences (24 891 pour la saison 2018-2019).

Nous venons de franchir la barre des 20.000 à l'instant où je vous parle.

Notre Secrétaire Général fera un point précis de cette situation qui reste, pour moi, assez alarmante si les choses n'évoluent pas.

Cependant, nous espérons être sur une dynamique grâce à l'implication des équipes dirigeantes, des bénévoles et d'une certaine majorité de clubs qui jouent le jeu des licences.

Si notre Fédération semble grandir aujourd'hui par ses résultats internationaux et nationaux, elle reste encore modeste en termes de ressources humaines et de budget.

Malgré ces difficultés qui pèsent au quotidien, nous gérons les affaires courantes, c'est-à-dire l'organisation interne, l'administratif, les finances, la communication, la logistique, les affiliations, la prise de licences, le volet juridique et nos événements.

Je sais, il reste beaucoup encore à faire.

Je lis parfois l'impatience, la déception de quelques-uns d'entre nous, convaincus que certains dossiers n'avancent pas assez vite voire pas du tout.

La critique de quelques mécontents aussi qui avec des « y'a qu'à, faut qu'on » pensent détenir la meilleure idée, les meilleures critiques comme par exemple, la refonte du calendrier sportif, du règlement sportif, de la communication, etc...

Je laisse la commission technique travailler sur ces points, mais je vous le dis ici, il n'y aura pas de grandes réformes réglementaires d'ici la fin de ce mandat et sans une consultation des clubs.

La détection des jeunes reste une priorité, Joël Renouf travaille dans ce sens pour vous préparer une réflexion commune. N'hésitez pas à proposer vos idées.

Il faut le reconnaître, ces derniers temps, la conjoncture ne nous a pas été favorable.

Mais nous avançons avec nos moyens.

Les rapports des différentes Commissions mis en ligne sur le site fédéral montrent le chemin parcouru dans chacun des secteurs.

L'Haltérophilie est à la fois un sport olympique spectaculaire, exigeant, et une pratique de loisirs à la portée de tous.

Ma vision, que je souhaite être aussi la vôtre, est de rassembler ensemble ces deux faces sous le même toit fédéral.

Pour cela, il nous faut à la fois détecter, former nos champions mais aussi, savoir attirer de nombreux pratiquants occasionnels dans nos clubs.

Ce public adepte d'une activité de loisir, constitue aujourd'hui notre potentiel de croissance.

Il est là près de nous, à la recherche d'une pratique plus codifiée encadrée par nos techniciens qualifiés, une pratique plus libre, plus centrée sur le bien-être, la santé, plus connectée... A nous de l'accepter !

Pour renforcer la place de l'Haltérophilie-Musculation, nous devons mettre notre discipline au cœur des enjeux de la société d'aujourd'hui.

Il faut s'y faire.... Mais comment y faire ?...

Comment devons-nous procéder ?

Voilà un bon sujet de réflexion à résoudre tous ensemble.

Trois axes méritent d'être envisagés : les jeunes, la santé et la citoyenneté.

Projet de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la FFHM du 14 mai 2023

Tout d'abord, les jeunes. Dans cette perspective, nous devons accentuer encore notre présence dans les collèges, les lycées.

Nous avons signé une convention tripartite entre la FFHM, l'UNSS et le Ministère de l'Education Nationale. Cela doit faciliter le recrutement vers nos Clubs, nos Comités et nos Ligues.

J'ai été particulièrement sensible aux Jeunes Officiels que j'ai rencontrés en mars dernier lors des championnats de France UNSS à Berck-sur-Mer dont je profite ici d'en féliciter l'organisation.

Ces jeunes constituent sans aucun doute une opportunité pour notre discipline olympique à condition de savoir les accueillir, les valoriser et les intégrer.

S'agissant de la santé, nous devons également continuer à positionner la musculation comme l'acteur principal qui contribue à la bonne santé de la population.

L'ambition première du programme « formation bien-être santé » est de contribuer à la lutte contre la sédentarité.

Nous devons renforcer l'intérêt de pratiquer la musculation dans le cadre du sport sur ordonnance pour prévenir les maladies de longue durée et les maladies chroniques.

Nous devons surtout labeliser nos clubs et nos Ligues vers ces démarches d'expertise.

En collaboration avec nos Techniciens sur le terrain, nos Médecins fédéraux sont là aussi pour vous aider.

Les clubs sont des lieux de vie, des lieux où on peut vivre la réussite, où on peut s'épanouir, prendre confiance en soi, des lieux de rencontre entre jeunes mais aussi entre jeunes et seniors.

Les seniors qui, s'ils souhaitent donner un peu de leur temps dans les clubs peuvent offrir à ces jeunes des opportunités de rencontre, de partage, de formation.

Le club est le lieu où tout est possible pour des jeunes quelquefois aussi en mal de vivre.

Nous devons fortifier notre organisation fédérale, depuis nos clubs jusqu'au Siège fédéral. C'est un travail en commun.

Le bénévolat dont on dit qu'il se tarit depuis la crise sanitaire a quelquefois désorienté les plus engagés.

J'ai la conviction qu'il faut redonner du sens à l'engagement associatif en partageant davantage nos actions, nos tâches mais nos devoirs aussi...

Mettons en avant ce qui doit faire notre spécificité de la pratique en club : tout simplement le vivre ensemble. Je voudrais ici valoriser et remercier l'engagement bien souvent désintéressé de nos bénévoles dans les clubs.

La crise sanitaire a fragilisé les finances de la FFHM.

En effet, non seulement nous connaissons une perte de licences les plus rémunératrices, mais 2023 sera aussi l'année de tous les dangers si nous ne réagissons pas tous ensemble pour l'intérêt fédéral.

Avec d'un côté, des aides de l'Etat en baisse, des frais de siège en augmentation (loyer, charges, salaires, fonctionnement, etc...) et de l'autre, une diminution substantielle des recettes générales dont par exemple la formation qui, depuis cette année subit une concurrence dure des structures de formations privées.

Il faut progresser vers une évolution de notre modèle économique pour le rendre plus robuste et permettre à notre Fédération de passer le cap qui s'impose.

Nous devons réfléchir à développer des modèles économiques innovants qui permettront de diversifier nos ressources et d'être moins dépendant aux fonds publics qui, je le rappelle, seront en baisse et aux produits des licences qui aujourd'hui, hélas ne représentent pas la réalité du terrain.

C'est un pari pour lequel, nous devons jouer tous ensemble.

La fédération a aussi besoin de convaincre de nouveaux partenaires, sponsors et mécènes, pour financer notre programme de transformation.

Cela impose de faire évoluer notre image, nos produits et nos offres de formation.

Un chargé de communication est en cours de recrutement. Sur son profil de poste, il devra surtout intégrer et maîtriser cette image.

Une commission de communication, présidée par Chrystel LYAUDET, travaille sur ces items.

Là aussi si des Bénévoles chevronnés dans ce domaine, souhaitent nous rejoindre et donner un peu de leur temps, c'est avec plaisir !

Faire évoluer notre image, moderniser nos licences, son circuit financier pour construire une offre de licences lisible, en corrélation avec la nouvelle offre de pratique, c'est le projet entrepris depuis le début du mandat pour la refonte de notre site internet et intranet.

C'est le travail d'un groupe volontaire sous la coordination d'Aurélien.

Je les remercie ici pour leur engagement et leurs résultats qui verront le jour comme annoncé pour la rentrée sportive prochaine.

Cette rénovation doit s'accompagner aussi par la simplification des procédures de collecte qui doit passer par une véritable stratégie tarifaire progressive et programmée sur la durée d'un mandat.

Si nous recensons 40 à 50.000 licences annuelles, la réflexion serait moins délicate.

Hélas, quitte à être impopulaire, comme certains l'évalent sur les réseaux sociaux, oui nous devons passer par là sans mettre bien sûr en péril les équilibres financiers des clubs, des comités et des ligues.

Il est indispensable de perdurer à la professionnalisation du siège fédéral afin de vous rendre de meilleurs services et de porter efficacement nos projets.

Dans cette période post COVID, nous avons connu quelques difficultés ces derniers temps à conserver nos salariés sollicités par ailleurs vers des offres et des conditions salariales plus attrayantes.

Il devient de plus en plus difficile de répondre à toutes les sollicitations et à mettre en œuvre les projets d'envergures qui doivent permettre de passer un cap.

Merci ici à nos fidèles collaborateurs qui restent attachés à nos services pour vous servir au mieux.

Les besoins sont partout (administratif, juridique, formation, communication, événementiel, sportif, institutionnel, développement, marketing, comptable, RH...).

Là aussi, Elus, Dirigeants doivent collaborer ensemble pour alléger leurs tâches au quotidien.

J'ai à cœur de fédérer l'ensemble des territoires pour que nous puissions tous aller dans la même direction.

Cette stratégie nationale n'exclut pas la prise en compte des différences entre les territoires, qu'ils soient métropolitains et ultramarins.

L'enjeu est bien de construire une vision partagée avec les ligues et les comités départementaux et de décliner ce projet fédéral auquel vous avez adhéré sur les territoires en respectant bien sûr leurs singularités.

Oui la fédération a besoin de vous pour poursuivre son développement.

Les clubs, les comités Départementaux, les ligues et la fédération doivent former qu'une seule et même maison.

J'en appelle à votre solidarité pour que nous puissions mettre en œuvre le programme pour lequel vous nous avez élu. Le trésorier général, le DTN et les Présidents de commissions y reviendront tout à l'heure.

Depuis plusieurs années, la gestion des PSF est faite par le circuit fédéral.

Cela permet à nos Clubs, nos Comités départementaux et nos Ligues de bénéficier d'aides importantes s'appuyant sur des items en adéquation avec nos activités.

Claire Alves aura l'occasion tout à l'heure de répondre à vos interrogations si nécessaire.

Pour finir, je voudrais me projeter vers l'avenir en abordant les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Cet événement planétaire doit être une locomotive pour le développement de l'Haltérophilie.

Il le sera à deux conditions : que nos Haltérophiles français soient les plus performants, et que nous engagions largement notre fédération.

Nous attendons tous que l'équipe de France performe par une médaille olympique.

Pour cela, nous mettons tout en œuvre pour répondre à cette attente d'excellence.

Notre rôle, est de soutenir toute l'équipe de la DTN, pour laquelle j'ai entièrement confiance, afin de créer ensemble les conditions de réussite pour que nos champions puissent se libérer pour donner le meilleur d'eux-mêmes et aborder toutes les grandes échéances sélectives avec une grande sérénité et confiance.

Les Jeux doivent être aussi une fête populaire.

C'est à nous de créer la magie autour des Jeux, de célébrer les Jeux, d'organiser des moments de partage avant, pendant, et après la période olympique.

Engageons-nous ensemble pour créer un engouement autour des Jeux de Paris 2024.

Nous avons présenté un catalogue regroupant l'ensemble des Centres de Préparations aux Jeux. Avec l'accord de Paris 2024, de l'IWF et de l'EWf, toutes les délégations étrangères ont ou vont recevoir ce répertoire.

Nous nous faisons les meilleurs VRP auprès des Equipes étrangères pour que de nombreuses délégations viennent ici en France, dans nos clubs pour finaliser leur préparation.

La FFHM est aussi investie dans ces Jeux Olympiques par sa collaboration à l'arbitrage et ses annexes, par sa participation au test Events qui sera proposé en grandeur nature.

Il aura lieu cet été au palais des expositions, porte de Versailles, lieu de compétition des Jeux.

Je laisserai mes collègues faire ici un point sur l'actualité olympique.

Je me permets de vous informer, qu'en tant qu'hôte représentant de ces jeux Olympiques, j'ai été coopté jusqu'à la fin de ce mandat, par les instances de l'IWF, pour participer à l'executive board international.

Rappel aussi, pour préciser que tous mes déplacements dans le cadre de ces missions sont pris en charge par l'IWF.

Pour terminer, je veux remercier avec forces tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour animer nos clubs, nos instances.

Vous êtes les garants de nos valeurs.

Je veux remercier l'engagement des cadres techniques d'État et des encadrants salariés qui sont la clef de la réussite de la FFHM pour transmettre cette envie de performer, de bouger, de se former, ou tout simplement de s'amuser à travers nos pratiques.

Je veux remercier les salariés du siège fédéral qui œuvrent au quotidien avec dévouement, pour rendre les services attendus.

Je veux remercier tous les élus fédéraux pour leur engagement, leur sincérité et leur loyauté.

Je crois que nous formons une équipe, certes, avec des statuts et des sensibilités différentes, des expériences et des caractères divers mais au final nous formons une « UNE SEULE ÉQUIPE FÉDÉRALE » pour paraphraser le slogan du CNOSF.

Je vous adresse un grand merci à tous. »

Le rapport moral du Président est soumis à l'approbation de l'assemblée générale :

| | |
|---------------|-------|
| Voix pour : | 9 232 |
| Voix contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Le rapport moral du Président est adopté à l'unanimité.

5 – Rapport d'activité du Secrétaire général et approbation

« Cher(e)s ami(e)s, Merci de vous être déplacés pour ce rituel qui rythme notre vie fédérale et qui démontre votre attachement à nos disciplines.

La disparition de notre ami Guy Koller en Juillet aux Jeux Méditerranéens nous a profondément affecté mais aussi déstabilisé car Guy était partie prenante de tous les dossiers. Il nous a fallu réagir rapidement pour ne pas laisser le navire fédéral partir à la dérive.

L'assemblée générale du 29 Octobre a ainsi vu un nouveau bureau directeur prendre la suite de ce que Guy avait insufflé durant son mandat.

Au cours de cette année, la Fédération a pu compter sur ses bénévoles toujours présents, notamment pour l'organisation de ces finales nationales comme les championnats de France Elite à Figeac. Je tiens ici à saluer et remercier vivement toutes les initiatives prises par les clubs, l'ensemble du travail des commissions fédérales et la DTN qui ont proposé des solutions face aux problèmes se multipliant au cours de la saison sportive, assurant ainsi un

lien continu avec nos clubs et nos licencié(e)s.

Je vous propose d'évoquer le rapport d'activité 2022 au travers d'abord de quelques chiffres significatifs.

Les licences :

En préambule, Michel a mis l'accent sur l'équilibre budgétaire et les licences sont un élément important dans notre budget et surtout nos fonds propres.

- Pour la saison 2018-2019 (saison complète avant la pandémie) : 24.891 licenciés pour 337 structures affiliées, qui reste notre saison de référence,
- Pour la saison 2019-2020 : 22.040 licenciés pour 331 structures affiliées,
- Pour la saison 2020-2021 : 12.223 licenciés pour 294 structures affiliées,
- Pour la saison 2021-2022 : 17.699 licenciés pour 309 structures affiliées pour un prévisionnel à 17.500,
- Pour la saison en cours nous sommes à 20.078 pour 304 structures affiliées pour un prévisionnel de 21.000 et 309 structures.

Beaucoup de structures associatives ne se sont pas ré-affiliées ou ont disparu (-10 par rapport à la saison passée) et a contrario ce sont les structures commerciales qui sont venues à nous (+5).

L'administration générale de la Fédération :

Le Comité directeur s'est réuni à 3 reprises en présentiel, 3 en visio, et 6 votes électroniques. A ces 12 rendez-vous, il faut ajouter bien sûr les réunions de bureau directeur. Les commissions fédérales ont toutes fourni au travers de la saison un effort constant. Il convient que nous leur adressions nos remerciements pour leur contribution à la vie fédérale. L'Assemblée générale Elective 2022 de la FFHM s'est déroulée, le 29 Octobre 2022. Quelques chiffres à retenir cependant sur ce mode d'organisation : 9795 voix représentées sur 16087 voix de référence.

Le samedi 25 septembre 2022 s'est tenu le Conseil des ligues régionales de la FFHM qui s'est déroulé à l'INSEP.

En parallèle s'est tenu un examen théorique d'arbitrage international, où se sont présentés 39 candidats « promotion Guy KOLLER », et 31 ont obtenu leurs examens.

Le développement sportif :

Les orientations 2022 des projets sportifs fédéraux (PSF) présentés par l'Agence Nationale du Sport étaient attendues à la baisse mais contrairement à une diminution, la dotation globale a été de 454 100 € (grâce à une rallonge exceptionnelle de 41 500 €). Les subventions attribuées ont été réparties de la façon suivante : 45,2% pour les clubs, 15,7% pour les comités départementaux et 30,8% pour les Ligues régionales et le CLE 8,3%. Le nombre de dossiers est constant avec 120 cette saison pour 118 dossiers la saison dernière. Un grand merci à Emmanuel HAESSLER, et son équipe, pour la qualité de ce travail.

La communication :

Autour de notre Présidente de la commission communication, Chrystel LYAUDET et d'Ugo GOUELLEU, notre apprenti chargé de communication, les Membres de la commission, ensemble, nous devons réfléchir sur l'évolution de l'image de notre discipline à travers les réseaux sociaux et notamment sur notre site fédéral.

L'appel d'offre sur la refonte de l'intranet et du système de prise de licence a été acté, et le site fédéral fera peau neuve à la rentrée de septembre 2023.

Un nouveau fond de scène plus clair et beaucoup plus graphique était à l'étude et verra le jour sur les finales nationales, également les différentes commissions impliquées dans la réalisation de ces supports ont été parties prenantes de cette réflexion (CNA, commission technique ...).

Le mouvement du personnel :

Mélanie BOKOBZA, Assistante administrative en charge du standard, de l'accueil, du secrétariat du service licences, des commissions, des instances dirigeantes et de beaucoup d'autres missions administratives, annonce sa démission pour un nouveau projet professionnel mi-juillet et un départ effectif en septembre. S'en suit le recrutement de Sidonie ESSAH KINVI qui est partie au bout d'1 semaine en pleine période des affiliations et des prises de licences. Une nouvelle procédure de recrutement est lancée et Sarah NTUNGA OMOY a débuté en octobre pour ne rester que 3 semaines, nous avons dû mettre fin à sa période d'essai. S'en suit un 3ème recrutement avec Sarah NEVES, une jeune

femme sans expérience dans le domaine administratif et qui malheureusement, compte tenu d'un poste très polyvalent, a eu des difficultés à prendre le poste en main et a mis fin à sa période d'essai au bout de 6 semaines. Un 4ème recrutement s'en est suivi avec Soizic MENGUY actuellement en poste et qui met de la bonne volonté pour apprendre le métier. Nous laissons du temps à Soizic pour se former afin qu'elle puisse prendre en main l'ensemble de ses missions avec une certaine autonomie.

Ugo GOUELLEU, chargé de communication en alternance, a terminé son apprentissage fin août, mais ayant des prétentions salariales trop élevées pour nous et le secteur associatif, a saisi une opportunité dans le secteur privé en agence de communication. Cependant, il a pu encore intervenir pour le compte de la FFHM en accord avec son employeur actuel qui nous refacture ses prestations. Un nouvel assistant Communication – Community manager, Tom ROGER a été recruté début octobre en contrat d'apprentissage. Afin d'étoffer le service et de faire un travail bien plus important et performant sur la communication, nous sommes actuellement à la recherche d'un(e) chargé(e) de communication à temps plein.

Entre temps, nous avons subi deux nouveaux départs des 2 secrétaires à la DTN : Julia DE SAINT ETIENNE qui s'est orienté vers l'auto-entrepreneuriat dans un autre domaine et Amna MEHMOOD qui s'est mariée et a déménagé. Elles ont toutes les deux quitté leurs postes le 9 décembre 2022. Entre-temps, un recrutement a été réalisé avec l'arrivée de Tatiana ZLATANOVIC et Sarah AYARI. Au bout de deux mois et demi et un renouvellement de période d'essai, nous avons décidé de ne pas continuer avec Sarah AYARI, car le travail n'était pas satisfaisant. Depuis, et compte tenu d'une baisse d'activité au service formation, nous avons décidé de proposer un temps plein à notre assistante comptable Elena CHELLAL (une partie de ses missions est à la comptabilité et une autre au secrétariat de la DTN).

Quant à Adrien ISSERT, chargé de missions juridiques et administratives, il nous a quitté également pour une opportunité de travail à la Fédération française de Karaté et a été remplacé par William JOCO, recruté depuis le 3 novembre 2023.

Pour certains postes, il a été très compliqué de faire de bons recrutements en raison du peu de candidatures et pas forcément qualitatives. L'impact des salaires proposés en IDF rajoutent également une difficulté pour recruter de manière pérenne.

Il est évident et normal que tous ces changements ont fortement perturbé l'organisation fédérale et que si la FFHM a semblé tourner au ralenti depuis le début de la saison, les choses reviennent dans l'ordre à présent.

En conclusion :

Je tenais à remercier tous les acteurs qui œuvrent dans l'intérêt de nos disciplines : les Élus, qui composent le Bureau Directeur et le Comité Directeur, les Commissions Nationales, les Cadres d'Etat, la Direction Technique, les Cadres Fédéraux, le personnel Fédéral, pour le travail effectué et le soutien apporté. Je souhaite également remercier les dirigeants de clubs, les Présidents de ligues et de Comités Départementaux, qui, par leur investissement, contribuent à la pérennisation et au développement de l'Haltérophilie - Musculation Française. »

Jean-Pierre DOLOT – Président du CHM Plouhinec Pointe du Raz : *Ça fait 32 ans que j'assiste aux AG de la FFHM, 32 ans qu'il y a la même question, les licences ne sont pas là, ça a toujours été le cas, peu importe le président de la FFHM, la faute est toujours rejetée sur les clubs qui ne licencient pas assez, est ce qu'il n'y aurait pas une autre solution pour que les clubs aient envie de licencier leurs athlètes loisirs ? Je suis dans le top 10 des licenciés, 5300€ donnés à la fédération et en retour, rien du tout pour les licenciés loisirs, les compétiteurs ont ce qu'il faut mais les loisirs rien du tout alors qu'ils paient 19€. Ainsi qu'est ce qui incite les clubs à licencier les athlètes loisirs ?*

Michel RAYNAUD – Président de la FFHM : *Ce n'est pas une « envie » de licencier, c'est un devoir. Au niveau des loisirs, on peut faire mieux mais à travers la formation, l'activité musculation, on commence à apporter une prestation supplémentaire à tout ce public, on s'adapte et toutes les idées sont bonnes pour imaginer ce qu'on peut proposer en plus. On a certes beaucoup à faire mais on est conscient de ça. Il faut soutenir les licences loisirs mais à 19€, en comparaison aux structures privées, je ne suis pas sûr qu'elles soient gagnantes. Le problème vient surtout des clubs qui ne jouent pas le jeu.*

Enzo MENONI – AC Saint-Marcellin : *La FFHM est une association, l'adhésion volontaire est essentielle, cette volonté n'existe pas pour les licenciés loisirs, la FFHM ne fait rien pour ces gens-là.*

David BOSSIAN – Secrétaire général de la FFHM : *Il y a quand même 5 défis muscu challenges sur la saison, cette pratique permet de se comparer avec d'autres structures de la France entière, ils sont faits pour dynamiser l'activité, l'attractivité au sein de vos structures. Nous le mettons en place dans notre club, ça crée de la dynamique et de la convivialité.*

Enzo MENONI – AC Saint-Marcellin : *C'est ce que je dis, on ne fait rien pour les loisirs puisqu'on fait une compétition, or les loisirs n'en ont rien à faire de la compétition. Aujourd'hui la fédération ne propose pas des services de qualité à ses adhérents.*

Philippe GEISS – Directeur technique national : *J'entends ce qui a été dit. Je suis inquiet tout de même de ce qui est dit, en 2008, il ne se passait pas grand-chose sur les pratiques loisirs, aujourd'hui, on est très loin de ça, on a une vraie importance de l'encadrement car la prestation fédérale est importante mais la structuration du club et son modèle économique ont leur importance aussi. Pour le public féminin, on a un programme spécifique 'Silhouette halter', pour les sédentaires, on a une formation coach muscu santé, depuis 2022, on a une formation pour les ados sédentaires, on a des actions sur les services civiques envers les adhérents loisirs. Beaucoup de choses qui sont faites, on peut certes mieux faire mais on ne peut pas dire qu'il n'y a rien.*

Le rapport d'activité du Secrétaire général est soumis à l'approbation de l'assemblée générale :

| | |
|---------------|-------|
| Voix pour : | 9 232 |
| Voix contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Le rapport d'activité du Secrétaire général est adopté à l'unanimité.

6 – Rapport financier du Trésorier de l'exercice 2022

« Mesdames, Messieurs,

Comme à mon habitude, je vais tâcher de vous présenter ce rapport financier en étant à la fois clair, complet et rapide. Pour cela, je ne vais pas déroger à la règle et je vais m'appuyer sur des graphiques qui vont illustrer mes propos.

Mais avant d'entrer dans le détail de celui-ci, je souhaiterais souligner et rappeler que l'ensemble du suivi des comptes et l'élaboration du projet de budget ont été menés en équipe. Celle-ci étant composée en tout premier lieu de notre DAFJ, Olivier BEHLOULI, qui s'est à nouveau fortement investi cette année suite aux différents départs et remplacements de personnel, mais toujours bien secondé par la comptable Madame Léa GROSSHANS. Tous deux ont travaillé de concert avec le DTN et son équipe, qui sont intervenus plus particulièrement sur l'utilisation et l'affectation comptable des fonds de l'ANS.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour les remercier pour leur grand professionnalisme, leurs compétences et leur précieux dévouement. Je salue également le travail de l'ensemble du personnel administratif qui assure avec professionnalisme la bonne gestion de notre Fédération.

Je reviens au sujet de mon intervention. Je vous rappelle que nous allons parler du bilan 2022 qui va du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Commençons par le résultat global qui est excédentaire de 2 020 € contre 63 842 € pour l'exercice 2021.

Résultat excédentaire 2022 :
2 020 €

Ce résultat est la différence entre le total des produits (recettes) qui est de 2 376 084 € et le total des charges (dépenses) qui est de 2 374 064 €.

Total des produits :

2 376 084 €

(2 246 458 € en 2021)

Total des charges :

2 374 064 €

(2 182 616 € en 2021)

Résultat excédentaire 2022 :

2 020 €

(63 842 € en 2021)

Ceci porte donc notre fonds associatif à 502 945,45 €.

Il faut noter que dans le fonds associatif figure une subvention d'investissement de 23 218,26€ qui diminuera au fur et à mesure de l'amortissement du matériel acheté sur une ligne de subvention ANS.

Il faut donc déduire cette somme du fonds associatif qui est donc réellement de 479 727,39 euros.

Notre commissaire aux comptes ici présent vous donnera très certainement quelques précisions complémentaires.

FONDS ASSOCIATIF

502 945,45 €

**Après la déduction de la subvention
d'investissement de 23 218,26€**

479 727,39 €

Projet de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la FFHM du 14 mai 2023

Entrons, si vous le voulez bien, dans le détail.

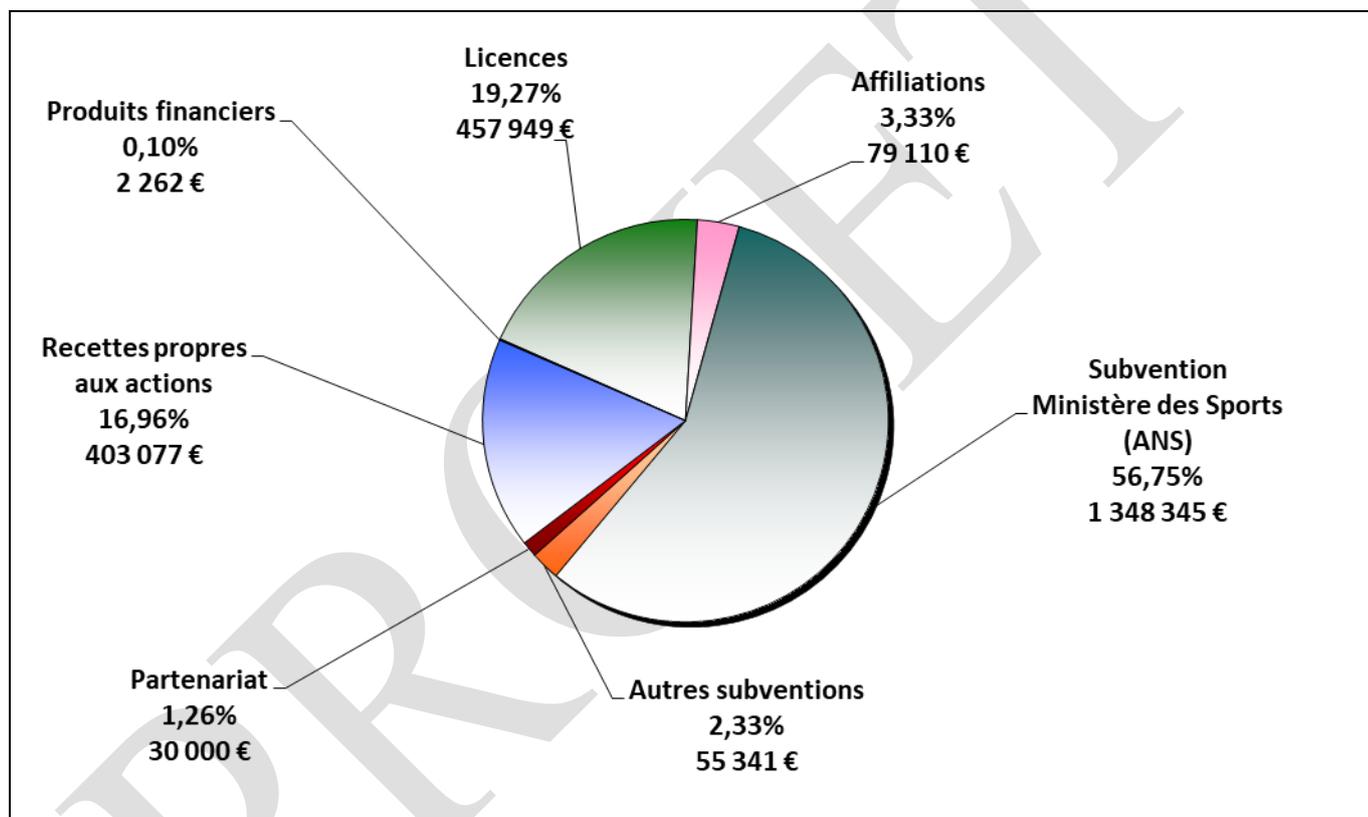
Pour les 2 376 084 € de recettes, la répartition est la suivante :

Les recettes licences sont supérieures au prévisionnel. Nous avons clôturé la saison 2021-2022 avec 17 699 licenciés alors que le prévisionnel a été réalisé sur la base de 17 500 licenciés. De plus, le début de la saison 2022-2023 a été en augmentation de 897 licences (15 614 licences au 31/12/2022 contre 14 717 licences au prévisionnel).

Pour rappel, lors de la saison avant le Covid-19, nous avions 24 891 licenciés, nous en sommes donc encore loin.

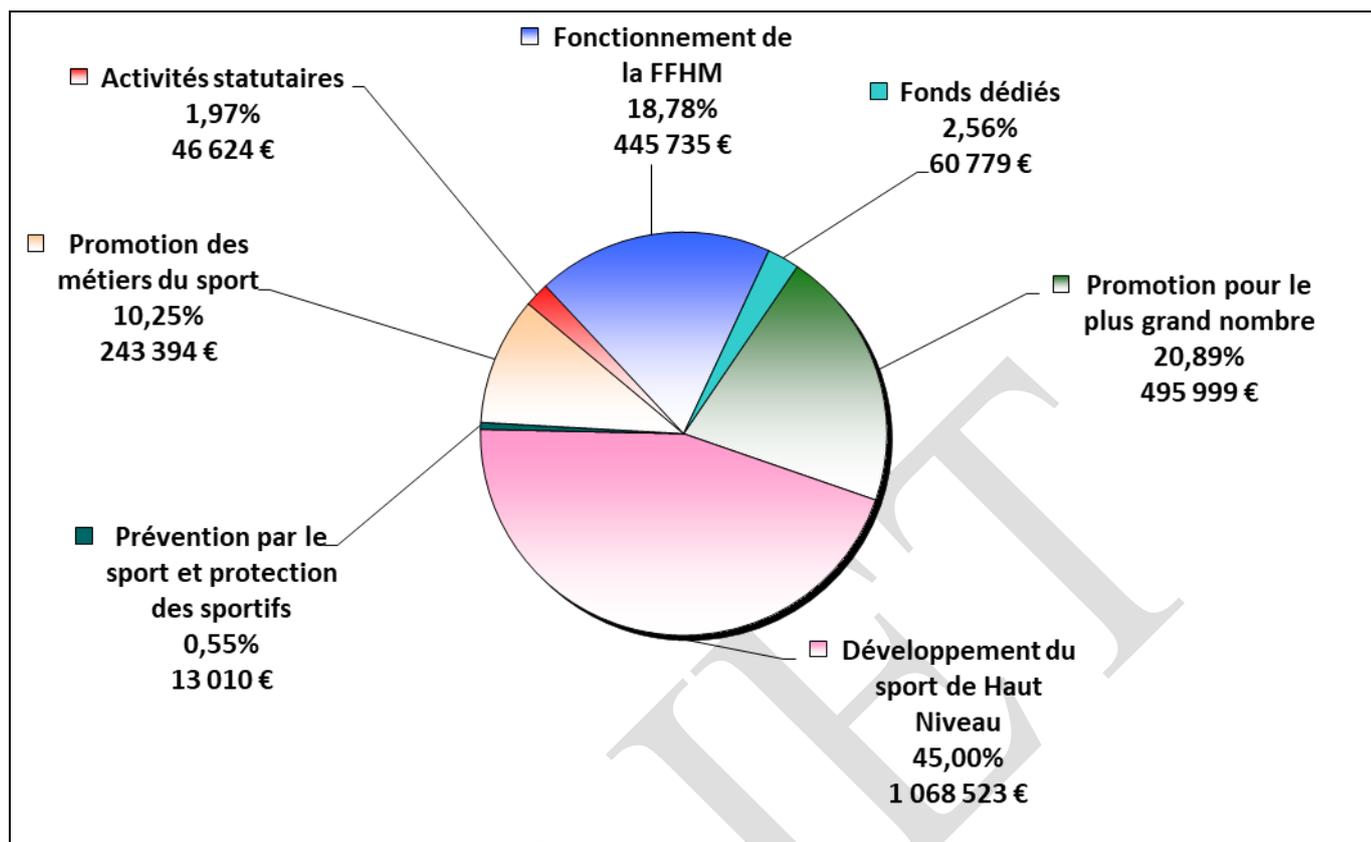
Pour les subventions ANS, nous avons eu de bonnes nouvelles avec une subvention exceptionnelle de 57 000€ pour le fonds de compensation pour les pertes de licences Covid-19. De plus, nous avons reçu une subvention supplémentaire de 20 000€ dans le cadre de la transformation numérique.

Nos recettes propres aux actions sont en forte diminution. Il y a eu moins d'inscrits aux différentes promotions du Coach Haltéro et du Coach Musculation Fonctionnelle. De plus, notre plus important partenaire en formation (Damalis), a eu des problèmes d'ordre administratif, ce qui n'a pas permis de mettre en place notre partenariat de formation entre septembre et décembre.



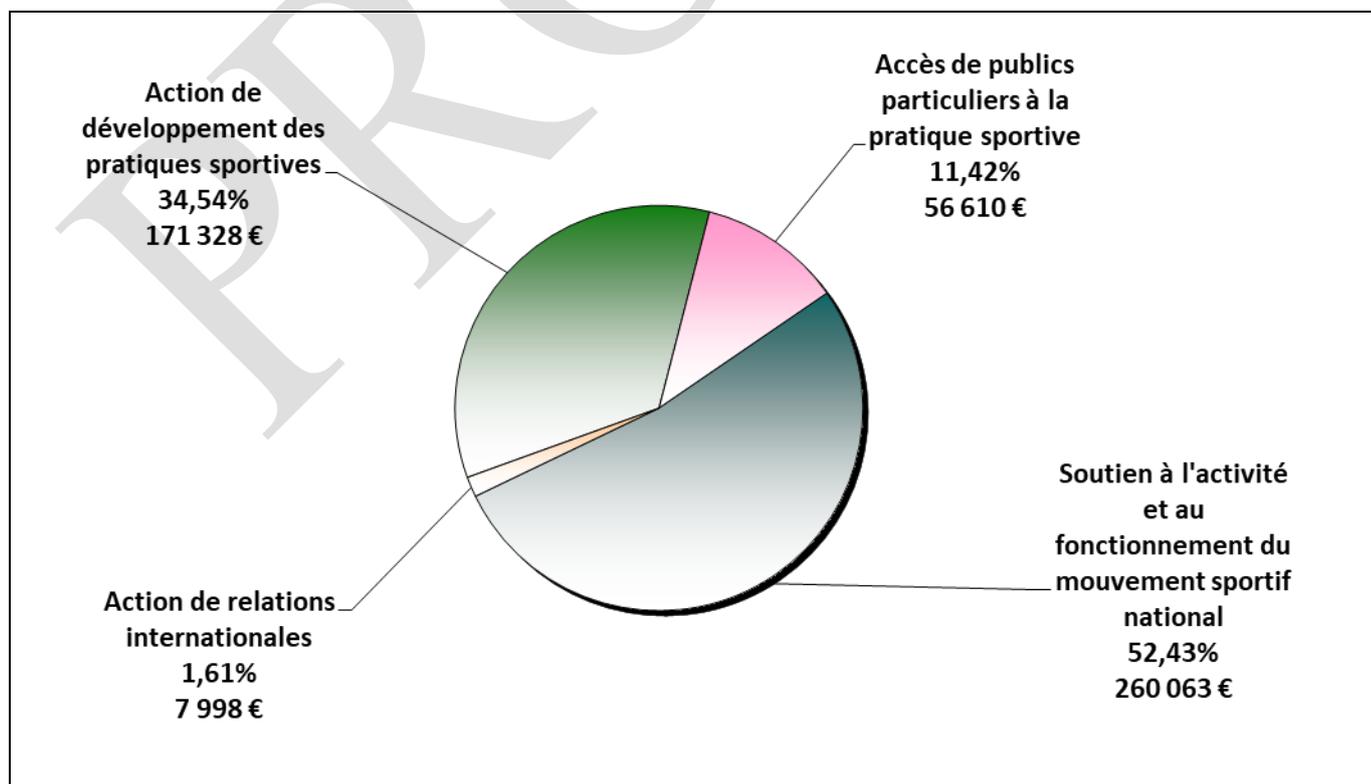
Projet de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la FFHM du 14 mai 2023

Pour les 2 374 064 € de charges, nous avons sept postes (les six postes habituels et un poste exceptionnel des fonds dédiés).



Le chapitre « Promotion pour le plus grand nombre » se décompose comme suit : **495 999 € (20,89%)**.

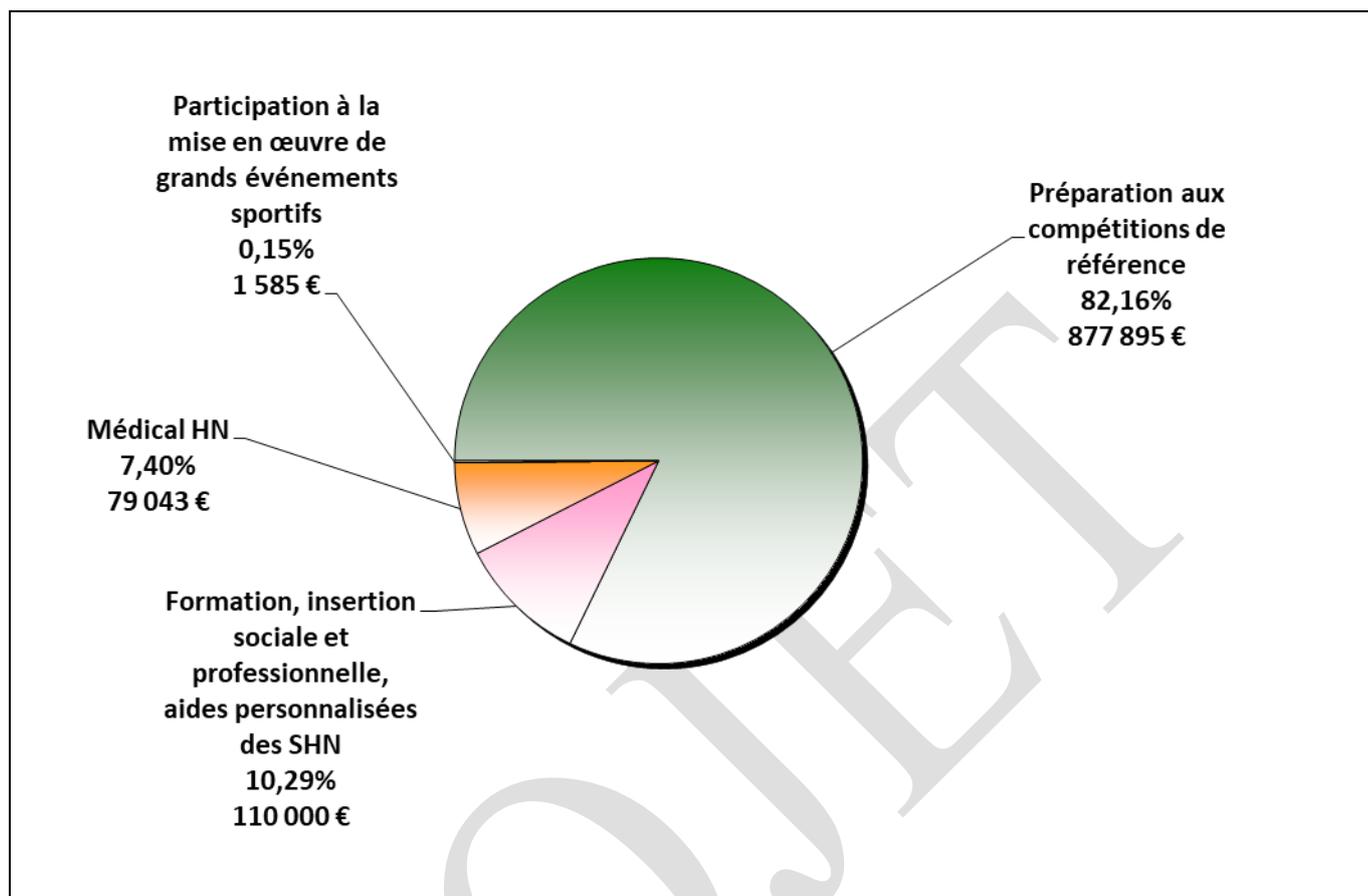
Nous avons une augmentation de la ligne masters liée à la dotation d'un tee-shirt France à chaque master qui participe à sa première compétition internationale. Il y a également une légère augmentation des frais liée aux finales nationales.



Projet de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la FFHM du 14 mai 2023

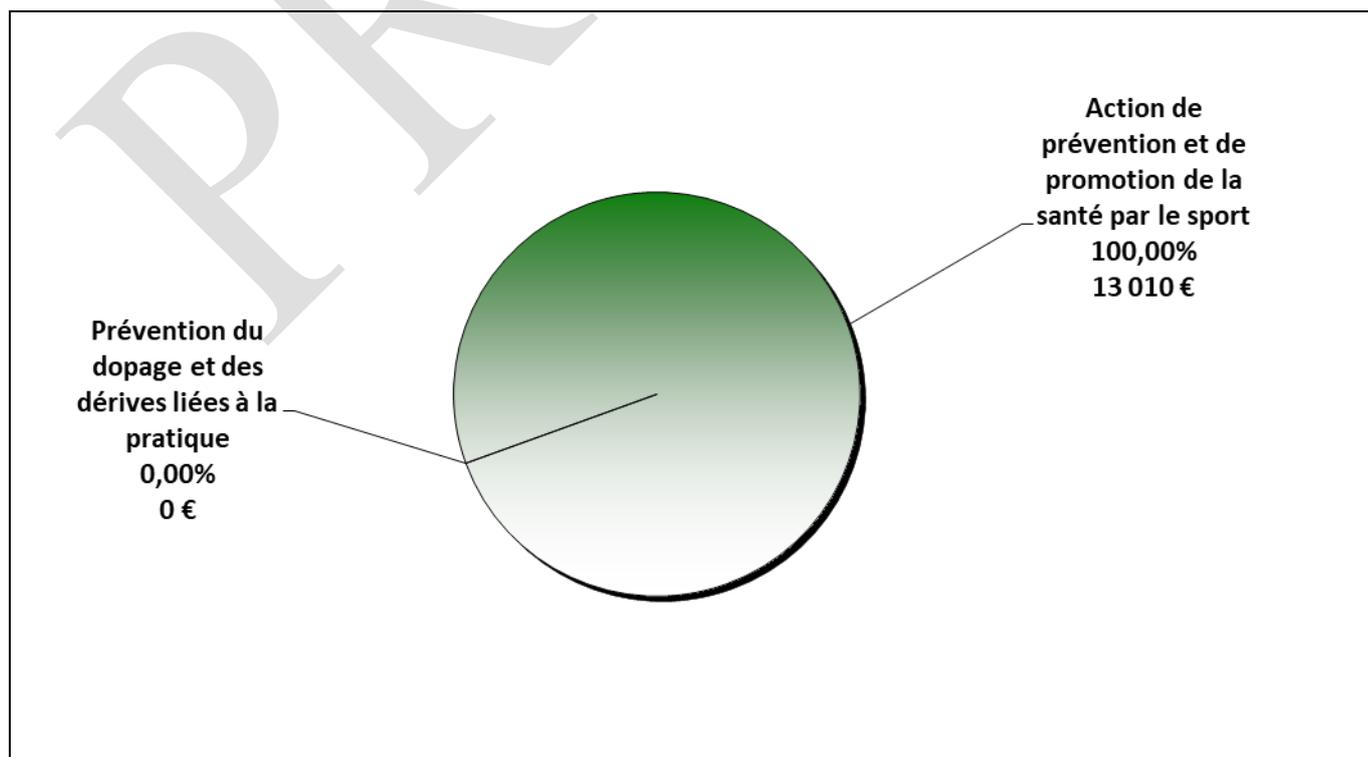
Le chapitre « Développement du sport de haut niveau » se décompose comme suit : **1 068 523 € (45,00%)**.

Quelques actions n'ont pas pu être mises en place et sont reportées en 2023 en fonds dédiés (dont l'achat de deux véhicules et du séminaire esprit perf).



Le chapitre « Prévention par le sport et protection des sportifs » se décompose comme suit : **13 010 € (0,55%)**.

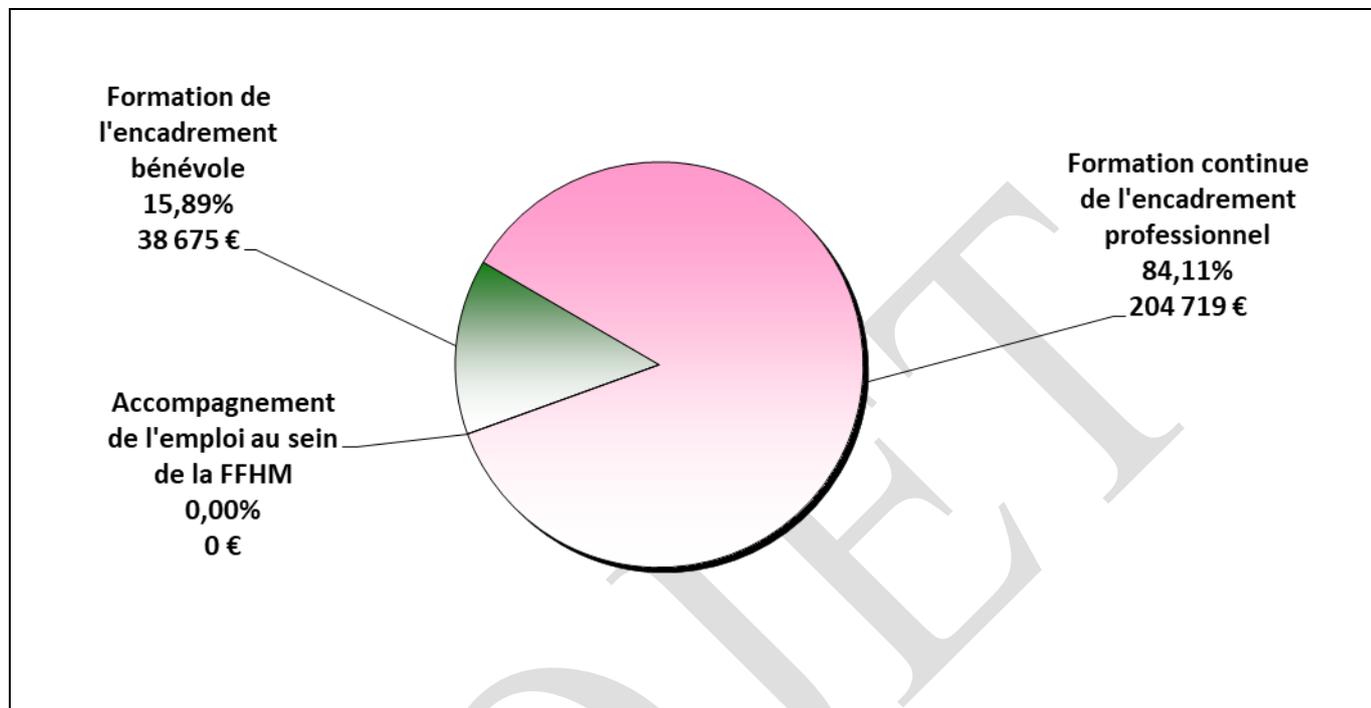
L'action n'a pas été effectuée en totalité, il y a donc des fonds dédiés qui seront utilisés en 2023.



Le chapitre « Promotion des métiers du sport » se décompose comme suit : **243 394 € (10,25%)**.

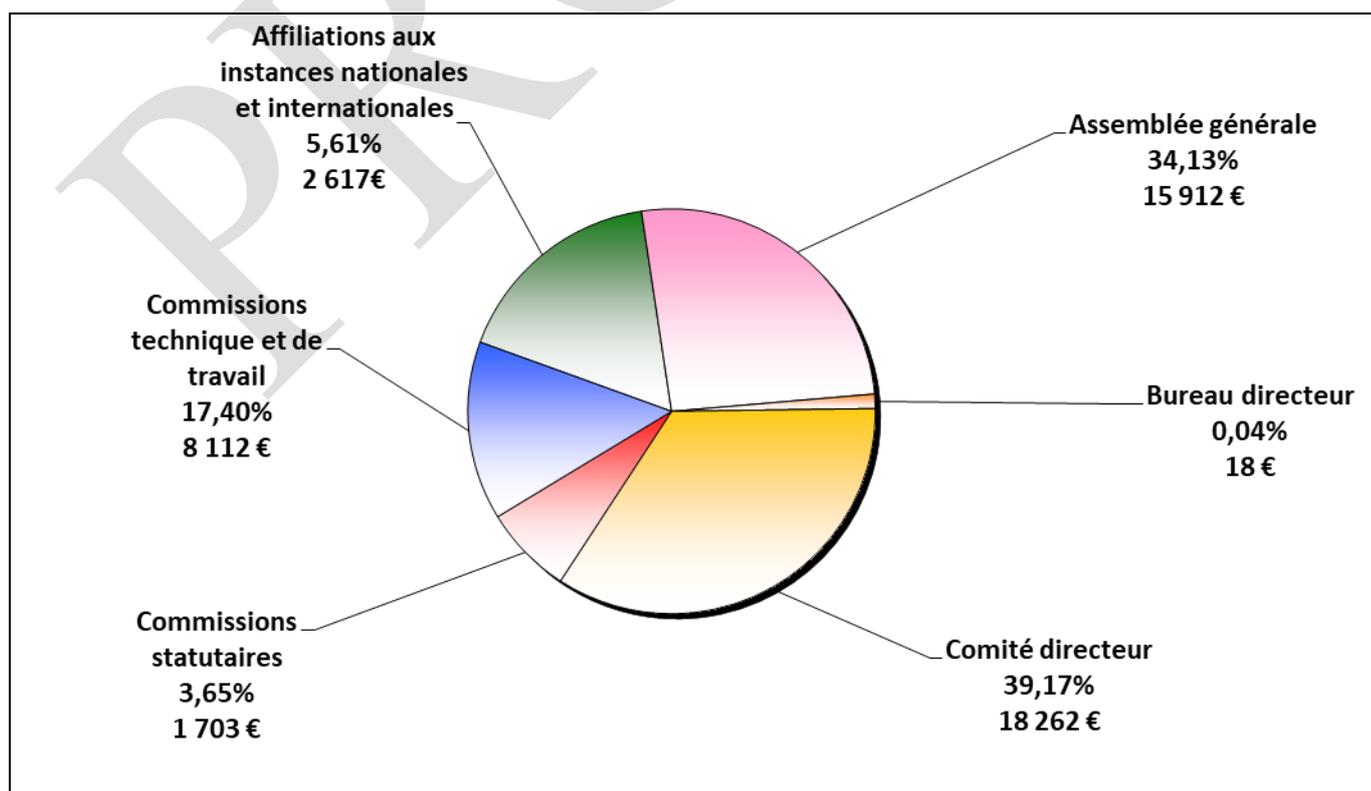
Les charges sont en diminution. Ce qui est tout à fait normal du fait de la diminution des recettes formation.

Le bénéfice (recettes moins les charges) sur les actions de formation est en forte diminution avec 150 657 € contre 221 817 € en 2021. Espérons retrouver les chiffres de 2021 rapidement.



Le chapitre « Activités statutaires » se décompose comme suit : **46 624 € (1,97%)**.

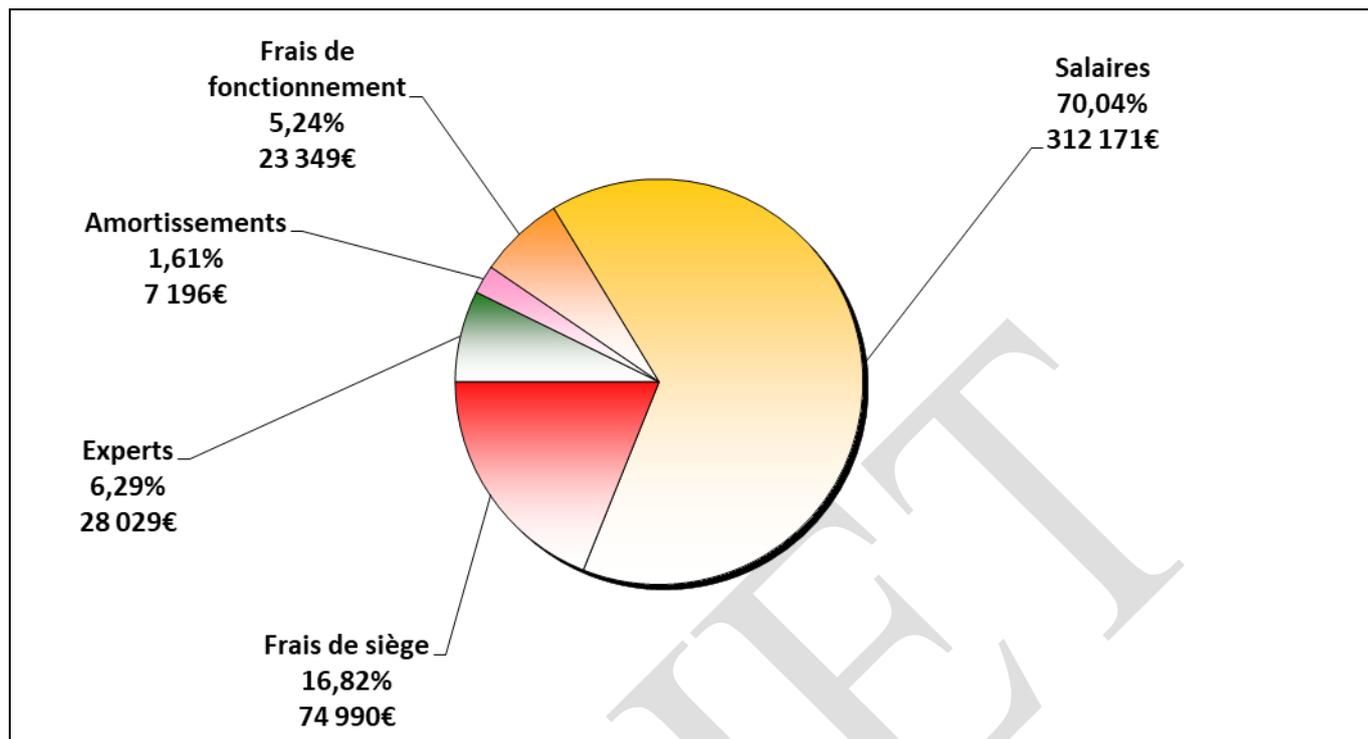
Baisse des charges essentiellement liées à la mise en place des réunions des commissions par visioconférence. C'est une très bonne chose afin de limiter les coûts et le temps de déplacement des participants. Nous avons eu une forte augmentation sur la ligne AG qui est dû à la mise en place de l'AG Elective pour l'élection du nouveau Président.



Projet de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la FFHM du 14 mai 2023

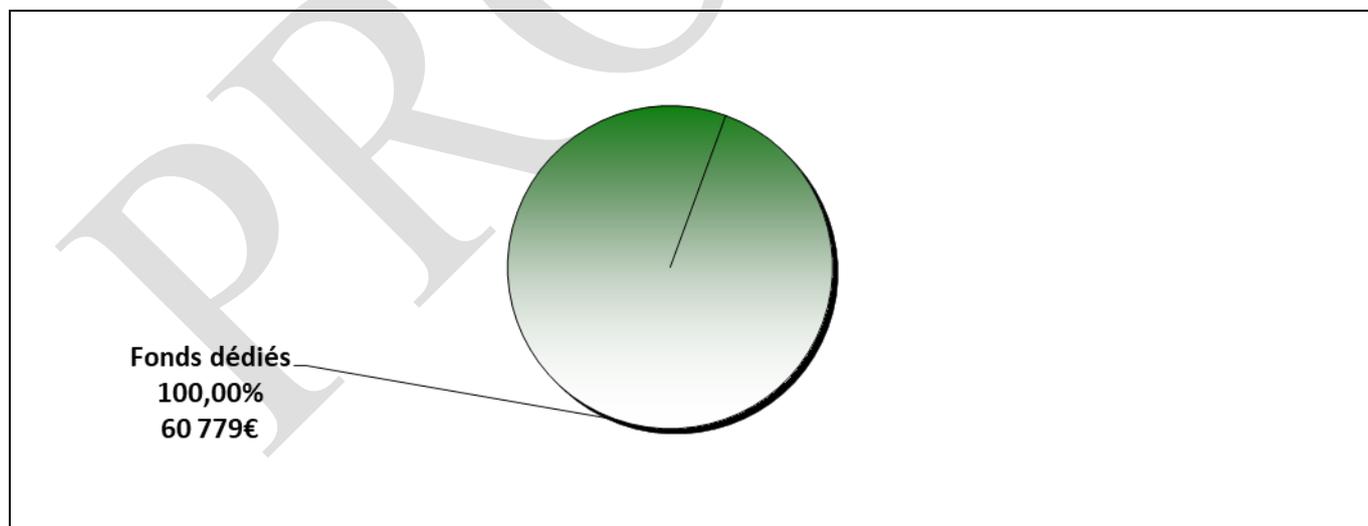
Le chapitre « Fonctionnement de la FFHM » se décompose comme suit : **445 735 € (18,78%)**.

Diminution globale des charges due à une gestion rigoureuse des frais de fonctionnement.



Le chapitre « Fonds dédiés » se décompose comme suit : **60 779 € (2,56%)**.

Il reste encore quelques fonds dédiés, mais la baisse est importante, car pour rappel, ils étaient de 332 904€ lors du dernier exercice 2021. Ces fonds dédiés étaient essentiellement dus à l'épidémie Covid-19 avec des actions CO qui n'ont pas pu se dérouler.



J'en ai terminé avec la présentation de ce rapport financier de l'exercice 2022.

Je vous remercie de votre attention. »

A l'issue du rapport du Commissaire aux comptes, le rapport financier 2022 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Hussein JAFFAR – Président du SC Neuilly : *Comment augmenter les produits ? Il serait plus intéressant de proposer à mes adhérents des programmes de formation.*

Dahbia RIGAUD – Vice-Présidente de la FFHM : *La proposition est à réfléchir, beaucoup de clubs en France ont très peu d'éducateurs formés, pourquoi ne pas réfléchir à une commission de développement avec les clubs, ligues et comités départementaux.*

Jean-Yves JEROME – Trésorier de la FFHM : *Sur les partenariats, on est ouverts à des propositions, surtout en l'absence de chargé de communication.*

Bernard DRENO – Président du CHM Chaville : *Certes des clubs ne jouent pas le jeu au niveau des licenciés mais aussi certains clubs perdent des licenciés, ce n'est pas toujours une question de jouer le jeu ou non, les clubs sont à la peine pour recruter. Au niveau de la prestation proposée, on a une exigence des haltérophiles, aujourd'hui, les nouveaux haltérophiles qu'on a, c'est grâce au cross fit, ils passent par une pratique commerciale avant d'arriver à la fédération. Ça a aussi amené beaucoup de femmes. Pour les prestations de qualité, quand on s'occupe de nos adhérents, ils viennent. Aujourd'hui, on a une perte de bénévoles, il faut s'interroger sur la valorisation des bénévoles car les clubs ne peuvent pas payer une infinité d'éducateurs, ça ne laisse aucune marge pour investir. Il faut proposer une attention pour les licenciés musculation, trop d'attention est porté sur les haltérophiles. Il faut une vraie réflexion sur la qualité de la prestation, sur ce qu'on peut offrir et avec quels moyens avec un réseau de bénévoles renforcé.*

7 – Rapport du Commissaire aux comptes de l'exercice 2022 et approbation du rapport financier 2022 et de l'affectation du résultat

Monsieur David BOSSIAN donne la parole à Monsieur Erik BOULOIS, commissaire aux comptes du cabinet KPMG.

« Bonjour Mesdames, Messieurs,

Je vais vous donner rapidement lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos du 31/12/2022. Nous avons donc restitué ses interventions lors du comité directeur de la FFHM. Je tiens à remercier Olivier BEHLOULI, son équipe et la gouvernance de la Fédération avec lesquelles nous avons eu des échanges de grandes qualités tout au long de l'exercice écoulé.

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels (Annexe I) :

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération Française d'Haltérophilie Musculation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées (Annexe II) :

Nous avons également un second rapport à vous lire concernant les conventions règlementées entre la Fédération et l'un de ses administrateurs, or, comme il n'y a aucune convention, ce rapport est donc vierge de toute convention. Par transparence, nous avons l'obligation de le produire à votre connaissance puisque vous avez également à vous prononcer dessus.

Je vous remercie de votre attention et s'il y a des questions j'y répondrai avec plaisir. »

Le rapport du Commissaire aux comptes de l'exercice 2022, le rapport financier 2022 et l'affectation du résultat de l'exercice 2022 sur nos fonds propres sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale :

| | |
|---------------|-------|
| Voix pour : | 9 232 |
| Voix contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Le rapport du Commissaire aux comptes de l'exercice 2022, le rapport financier 2022 et l'affectation du résultat de l'exercice 2022 sur nos fonds propres sont adoptés à l'unanimité.

8 – Augmentation des tarifs des licences

Le secrétaire général donne la parole au président Monsieur Michel RAYNAUD pour l'exposé de ce projet.

« L'augmentation du tarif de la licence « loisir ».

Nous l'avions abordé ensemble et voté en Comité Directeur en 2022 puis en 2023.

Ce projet, nous devons le proposer en AG 2022 pour le mettre en œuvre mais après cette période post covid nous avons préféré ne pas le présenter, pour ne pas rajouter des charges aux clubs.

Je vous rappelle cette proposition qui vous aviez été faite à l'époque : à partir du 1^{er} septembre 2022, et pour la saison 2022-2023, on devait passer pour la licence loisir réduite de 19€ à 20€.

Je vous rappelle aussi simplement à titre indicatif, l'évolution des licences « loisirs » depuis la saison 2000-2001.

A cette époque, nous étions à 10,67 € pour le tarif à prix réduit. Aujourd'hui, nous sommes à 19 € pour cette même licence « loisir ».

Soit une évolution de 8,33€ en 23 ans.

| Saison | Prix réduit | Prix normal | |
|-----------|-------------|-------------|---------|
| 2000/2001 | 10,67 € | 22,87 € | FFHMFAC |
| 2001/2002 | 12,20 € | 22,87 € | FFHMFAC |
| 2002/2003 | 12 € | 23 € | FFHMFAC |
| 2003/2004 | 13 € | 24 € | FFHMFAC |
| 2004/2005 | 15 € | 27 € | FFHMFAC |
| 2005/2006 | 15 € | 27 € | FFHMFAC |
| 2006/2007 | 15 € | 30 € | FFHMFAC |
| 2007/2008 | 15 € | 30 € | FFHMFAC |
| 2008/2009 | 16 € | 32 € | FFHMFAC |
| 2009/2010 | 16 € | 32 € | FFHMFAC |
| 2010/2011 | 16 € | 32 € | FFHMFAC |
| 2011/2012 | 17 € | 33 € | FFHMFAC |
| 2012/2013 | 17 € | 33 € | FFHMFAC |
| 2013/2014 | 17 € | 33 € | FFHMFAC |
| 2014/2015 | 18 € | 35 € | FFHMFAC |

| | | | |
|-----------|------|----------------------------------|------|
| 2015/2016 | 18 € | 35 € | FFHM |
| 2016/2017 | 18 € | 35 € | FFHM |
| 2017/2018 | 18 € | 37 € | FFHM |
| 2018/2019 | 18 € | 37 € | FFHM |
| 2019/2020 | 18 € | 37 € | FFHM |
| 2020/2021 | 18 € | 37 € | FFHM |
| 2021/2022 | 18 € | 37 € | FFHM |
| 2022/2023 | 19 € | 40 € | FFHM |
| 2023/2024 | / | 43 € (déjà validé en AG 2022) | FFHM |
| 2024/2025 | / | 45 € (déjà validé en AG 2022) | FFHM |

Aujourd'hui, Hélas, nous avons tous le même souci.

La crise sanitaire a fragilisé les finances dans les clubs mais elle n'a pas épargné non plus la FFHM.

A cela, je vous rappelle que l'assurance Responsabilité Civile par licence est passée de 0,17 € et devait éventuellement atteindre les 4,57€ si nous étions restés chez le même assureur MDS après le 1^{er} septembre 2021.

Grâce aux transactions laborieuses de toute l'équipe nous avons trouvé un nouvel assureur, la MMA.

Ensemble, nous avons mis les choses en place pour conserver un tarif de base à 2,15 € qui peut aller jusqu'à 2,50€ avec options individuelles.

Oui, comme je le rappelais dans mon rapport, les aides de l'Etat sont en baisse faisant suite à une diminution substantielle des recettes générales

Malgré cette situation, et depuis plusieurs saisons, nous avons investi vers des services apportés, notamment dans l'organisation des finales nationales.

En revanche cela a un coût.

Le souci qui se pose, c'est que nous sommes toujours dans la même situation.

Un jour, on se dit : il faut augmenter la licence.

Mais on se dit aussi : ah, si nous avions 30.000 voire 40.000 licences chaque année, on ne se poserait plus ce genre de réflexion....

Ce n'est pas hélas le dernier courrier que je vous ai envoyé, vous sollicitant, sollicitant aussi les Ligues régionales, les comités départementaux sur la situation actuelle, qui a réveillé les esprits ! Pourtant il a été apprécié de tous....

Pour mémoire, je vous informais qu'avec 2.500 licences supplémentaires d'ici la fin de la saison, nous équilibrerions notre budget. A ce jour, nous avons enregistré 400 licences en plus....

Alors, certains Dirigeants nous disent : moi, lorsqu'un adhérent vient chez nous, je me pose la question de savoir : est-ce que je lui prends une licence FFHM ou plutôt une licence FA qui est moins chère....

Ça fait mal d'entendre ce genre de réflexion et d'hésitation, surtout de la part d'un Membre du Comité Directeur fédéral ou d'un Dirigeant de club affilié à la FFHM...

Moi, j'ai la conviction que la licence loisir FA sera toujours moins chère que la nôtre.

Pourquoi ? C'est leur volonté politique d'être toujours moins cher que nous !

Alors, souhait qui reste plus facile pour eux à mettre en place lorsqu'on n'a pas de frais de siège fédéral à sortir, pas de salariés à charge, une licence compétition qui tend vers les 70€ et des prestations persistantes exigées aux Ligues régionales.

Revenons à notre situation : 1€ d'augmentation annuelle représente environ 8 centimes d'euros de cotisation par mois en plus et pour chaque adhérent.

Combien sont-ils prêts à déboursier chaque mois dans un établissement privé ? Et souvent proposé par un encadrement de piètre qualité.

Avec cette augmentation de 1€, la part reversée aux Ligues régionales par la FFHM, serait de 0,18 centimes, elle passerait donc de 3,32€ à 3,50€.

(Entre parenthèse, si des retards de paiement par la FFHM ont été relevés ces derniers temps par certains, je m'en excuse, il est dû souvent aux conséquences d'un suivi demandé, plus strict et donc réparti sur plusieurs services et commissions).

Voici mes explications, des questions ?

Faites comme bien vous semble pour ce vote. »

Enzo MENONI – AC Saint-Marcellin : *Je me suis replongé sur le PV de la dernière AG, je vais citer Guy KOLLER qui a dit qu'il ne fallait surtout pas augmenter la licence loisir pour pas que nos licenciés aillent dans une autre fédération. Aujourd'hui on demande aux clubs de licencier, on ne parle pas de nouveaux adhérents mais de licencier les adhérents qui ne sont pas licenciés. Le seul moyen n'est pas d'augmenter mais de baisser le tarif de la licence. Ainsi, on se trompe d'objet d'augmentation, en effet, ça ne change pas grand-chose pour les nouveaux licenciés mais pour les adhérents et*

les clubs, ça rend les choses plus compliquées.

En rugby, on parle de licence qui vont jusqu'à 120€, c'est vrai mais tout part à l'assurance, la part fédérale est de 10€, si on le faisait à la FFHM, la licence serait à 12,50€. La fédération de force n'a pas de siège, pas de salarié, comment font-ils ? Peut-être que la fédération vit au-dessus de ses moyens, est-ce que tous les postes devaient être remplacés ? On a deux fois moins de licenciés et on a toujours les mêmes moyens et dépenses, c'est étrange.

Michel RAYNAUD – Président de la FFHM : *Je comprends. Cependant, j'en ai assez de voir les comparaisons entre la force athlétique et la FFHM. Ce n'est pas le même modèle ni le même fonctionnement. Au niveau des prestations et de l'activité, les demandes sont totalement différentes. Au niveau des salariés, je suis au quotidien au siège, il nous faudrait presque plus de salariés, on ne vit pas au-dessus de nos moyens, je ne pense pas.*

Enzo MENONI – AC Saint-Marcellin : *On a divisé le nombre de licenciés par deux, pourquoi ne pas diviser par deux les salariés ?*

Michel RAYNAUD – Président de la FFHM : *Au jour d'aujourd'hui, si on veut aller vers un développement, c'est nécessaire de garder ces postes-là.*

Enzo MENONI – AC Saint-Marcellin : *Alors pourquoi on a besoin de la prise de licence des clubs et demander de l'argent ?*

Michel RAYNAUD – Président de la FFHM : *Je ne fais que rappeler un devoir de prise de licence. Ce que je demande c'est une volonté, un devoir, que les clubs jouent le jeu, on pourrait avoir 40 000 licences si tout le monde jouait le jeu.*

Enzo MENONI – AC Saint-Marcellin : *On est d'accord mais le problème est que les clubs n'ont pas grand-chose à y gagner. Je ne pense pas que les salariés se tournent les pouces mais le système d'organisation crée des contraintes et des tâches de travail sur des choses qui peuvent être automatisées, je trouve ça inutile en 2023.*

Jean-Pierre BALLOUX – Président de la VGA Saint-Maur : *Les clubs ne peuvent pas se passer d'une fédération et du service qu'ils peuvent y rendre. Augmenter d'un euro, ce n'est pas assez, si on veut des évolutions majeures, ce n'est pas assez.*

Dans mon club, je refuse 3 à 4 licences par semaine parce que ce sont des BPJEPS qui viennent pomper les compétences de nos entraîneurs pour partir en structure privée par la suite. Pourquoi ne pas leur faire payer une cotisation ?

Pour le partenariat, la base est la communication, il faut que la fédération ait une communication de qualité. Mais ce n'est pas avec un euro que nous allons y arriver, il faut des gisements financiers plus importants, un euro c'est trop faible.

Pour les licences, il faut voir les modes de fonctionnement principaux de nos clubs, j'en vois 3 :

- Les box de CrossFit,
- Les clubs indépendants, structures associatives classiques ;
- Les clubs omnisports dont je fais partie, c'est la double peine parce qu'on a une double licence à payer, la cotisation omnisport. Je ne le conteste pas, c'est normal mais en musculation, je ne licencie pas mes athlètes à la FFHM car je paye déjà la cotisation à l'omnisport qui contient déjà une assurance.

Vous avez raison de demander de licencier mais il faut comprendre les modes de fonctionnement des clubs, trouver des gisements financiers et avoir des prestations de qualité.

Michel ALVES – Président du Grand Nancy HM : *Au niveau de la formation, la FFHM a fait de gros efforts en termes de formation. Par rapport à la Force Athlétique, aux Francs juniors, ils ont augmenté à 80 euros quand ils ont vu la participation présente. Ici on débat pour un euro, si on veut aider la fédération et la pousser vers le haut, il faut accepter d'augmenter.*

Aurore MICHEL – Caen Calvados HM et Présidente de la ligue Normandie : *Je suis choquée qu'on n'aille pas chercher ces clubs qui ne licencient pas leurs adhérents, s'affilier à une fédération ça a un sens. On n'a pas les mêmes problématiques entre les gros clubs et les petits clubs, pour passer à 20 euros, il va falloir que nous petits clubs, nous augmentions aussi. Mais je ne comprends pas pourquoi on ne va pas chercher ces clubs qui ne licencient pas, qui ont 25 licenciés alors qu'ils pourraient en avoir 400. On peut parler de sanctions, ça me choque de savoir que le 1^{er} club de Top 9 ne licencie pas tous ses adhérents.*

Sébastien BELLIER – Président du club de Saint-Brévin-les-Pins Haltérophilie et Président de la ligue des Pays de la Loire : *L'augmentation d'un euro n'est pas suffisante, il faut aller bien plus loin. Et effectivement, il faut aller chercher ceux qui ne licencient pas. Aussi, on a beaucoup d'association loi 1901 qui ne sont pas adhérentes à la FFHM alors qu'elles sont sous nos yeux, il y a un travail à faire pour aller les chercher.*

L'augmentation de la licence à prix réduit de 1€ (19€ à 20€) à partir du 1^{er} septembre 2023 (saison 2023-2024) est soumise à l'approbation de l'assemblée générale :

Cette proposition a été validée par le Comité directeur de la FFHM du 1^{er} avril 2023.

Voix pour : 7 926
 Voix contre : 973
 Abstention : 333

L'augmentation de la licence à prix réduit est adoptée à la majorité absolue.

9 – Budget prévisionnel 2023 et approbation

Le secrétaire général donne la parole au trésorier Monsieur Jean-Yves JEROME.

Monsieur Jean-Yves JEROME présente le budget prévisionnel 2023 par un PowerPoint.

« Pour les **2 363 459 €** de produits, nous avons sept postes.

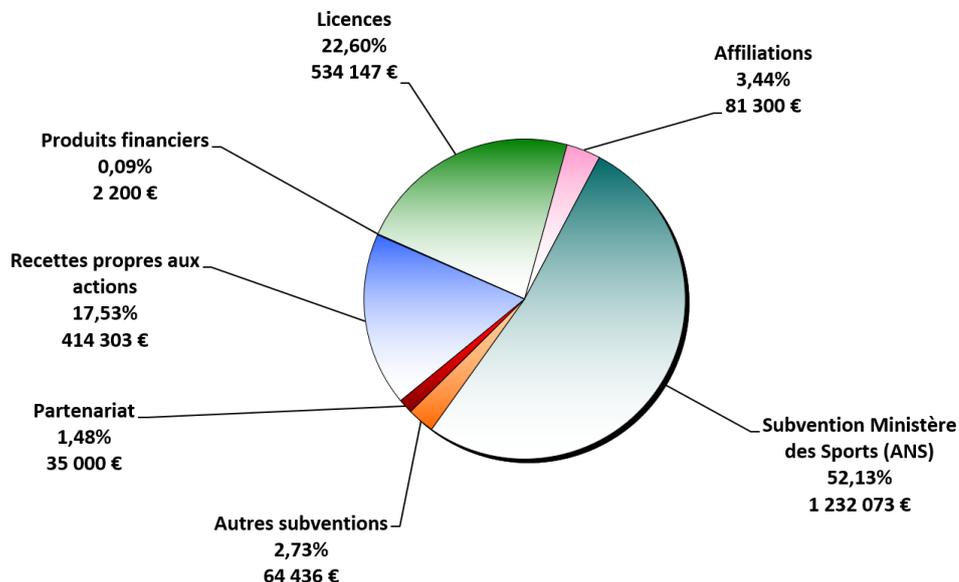
Les points à retenir concernant les produits sont les suivants :

- **LICENCES** : Elles ont été calculées sur la base de :
 - Saison 2022-2023 : 21000 licenciés (15000 à prix réduit et 6000 à prix normal),
 - Saison 2023-2024 : Du 01/09 au 31/12/2023 (Soit 15 614 licenciés dont 10 301 à prix réduit et 5 313 à prix normal).

L'augmentation du prix de la licence loisir à 20 euros y a déjà été intégrée.

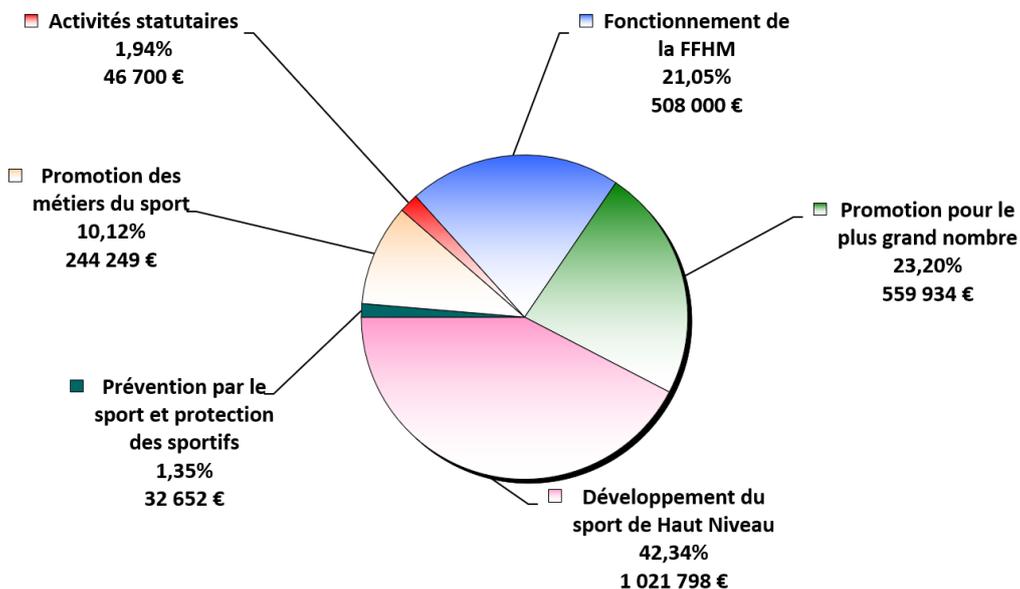
- **AFFILIATIONS** :
 - Saison 2022-2023 : 309 clubs,
 - Saison 2023-2024 : Du 01/09 au 31/12/2023 (286 clubs).
- **SUBVENTION MINISTERE DES SPORTS (ANS)** :
 - Convention d'objectifs : 1 059 500 €,
 - Fonds dédiés : 172 573 €.
- **AUTRES SUBVENTIONS** : Subvention CNOSEF, PSF, Aide au service civique, fonds dédiés, subvention DRAJES IDF, subvention emploi ANS.
- **PARTENARIAT** : Eleiko et Pallini. Eventuellement d'autres partenaires.
- **RECETTES PROPRES AUX ACTIONS** : Essentiellement la formation. Pas de recette formation prévue avec le partenaire Damalis compte tenu de ses problèmes administratifs. Mise en place d'une nouvelle formation distancielle avec Transfaire.
- **PRODUITS FINANCIERS** : Même base que l'exercice 2022

PRODUITS : 2 363 459€



Pour les **2 413 333 €** de charges, nous avons six postes.

CHARGES : 2 413 333 €

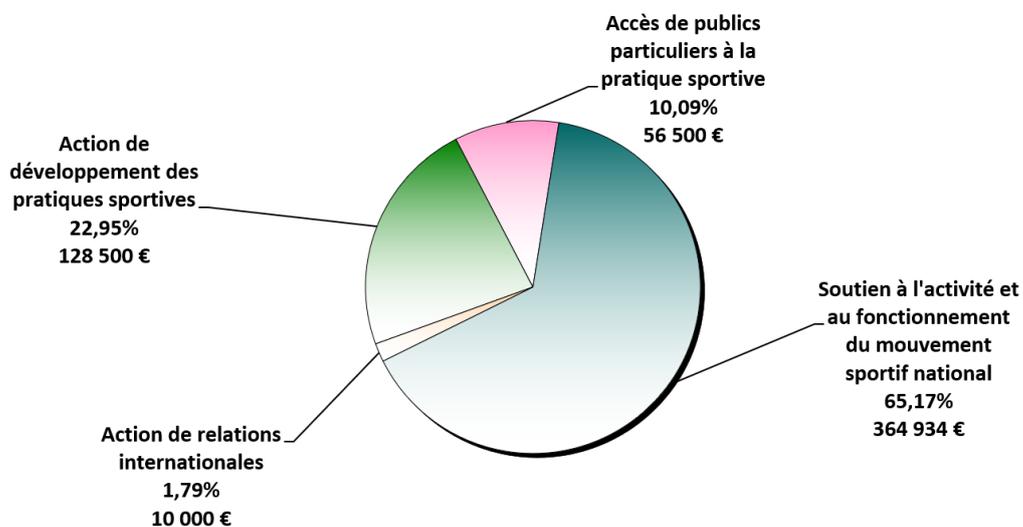


Le chapitre « **Promotion pour le plus grand nombre** » se décompose comme suit : **Une charge globale de 559 934 € (23,20%)**.

C'est un prévisionnel avec l'intégration des coûts supplémentaires des finales nationales.

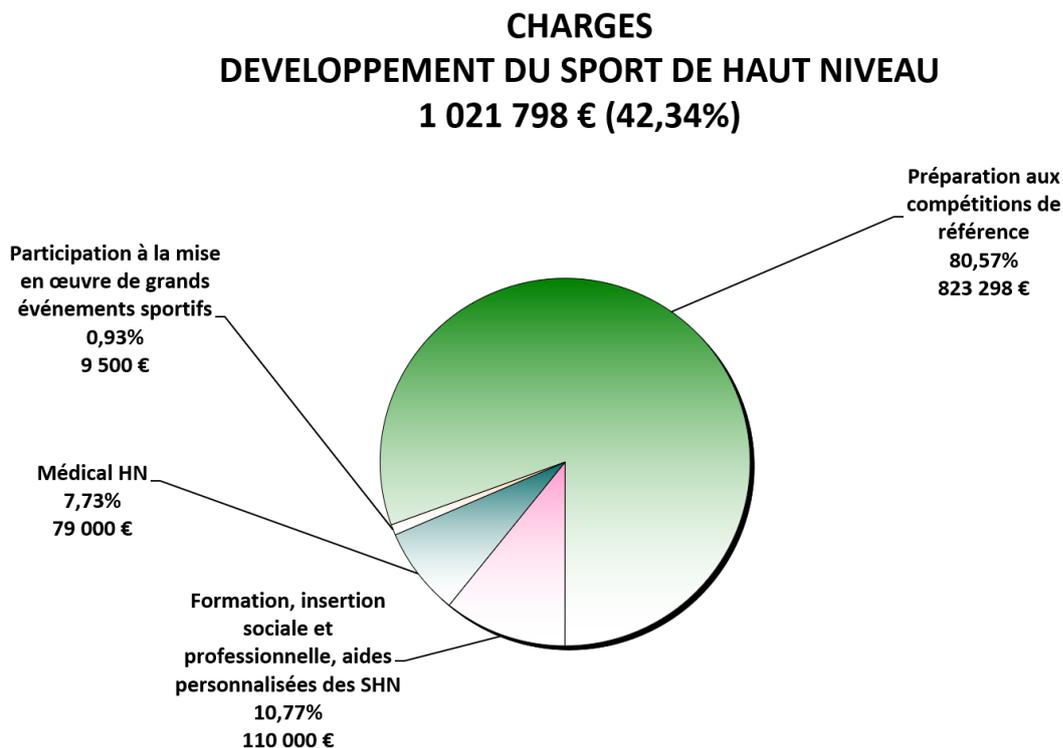
De plus, les lignes de reversements aux ligues et d'assurance sont en augmentation compte tenu des licences en progression.

CHARGES PROMOTION POUR LE PLUS GRAND NOMBRE 559 934 € (23,20%)



Le chapitre « Développement du sport de haut niveau » se décompose comme suit : 1 021 798 € (42,34%).

Les Fonds dédiés 2022 y ont été réintégrés.



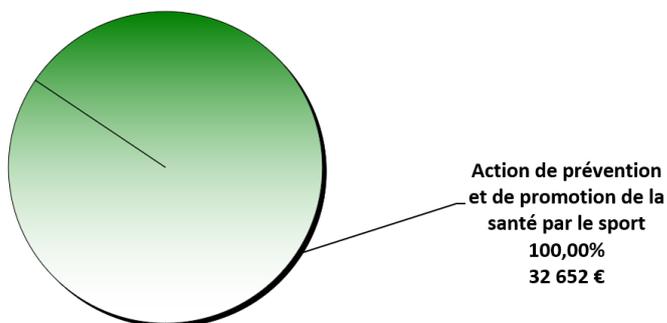
Le chapitre « Prévention par le sport et protection des sportifs » se décompose comme suit : 32 652 € (1,35%).

Les fonds dédiés 2022 y ont été réintégrés.

Une bonne partie du budget va être utilisé pour la mise en place du colloque musculation santé.

De plus, on y retrouve les dépenses de la subvention de 10 400€ de la DRAJES IDF.

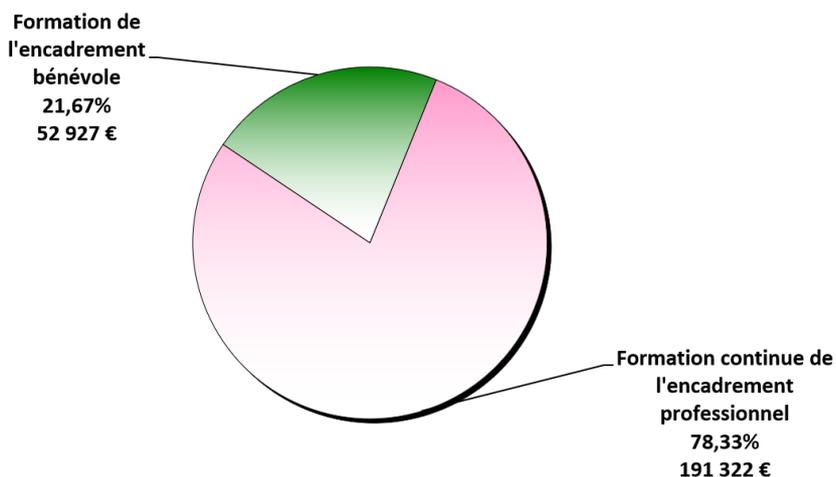
CHARGES
PREVENTION PAR LE SPORT ET PROTECTION DES SPORTIFS
32 652 € (1,35%)



Le chapitre « **Promotion des métiers du sport** » se décompose comme suit : **244 249 € (10,12%)**.

Reste stable par rapport à l'exercice 2022.

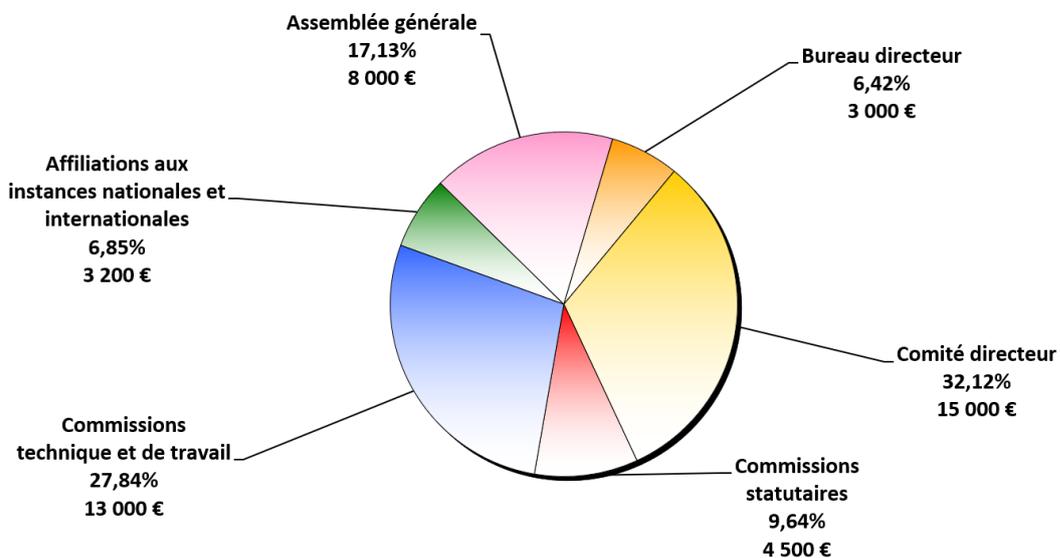
**CHARGES
PROMOTION DES METIERS DU SPORT
244 249 € (10,12%)**



Le chapitre « **Activités statutaires** » se décompose comme suit : **46 700 € (1,94%)**.

Reste stable par rapport à l'exercice 2022.

**CHARGES
ACTIVITES STATUTAIRES
46 700 € (1,94%)**

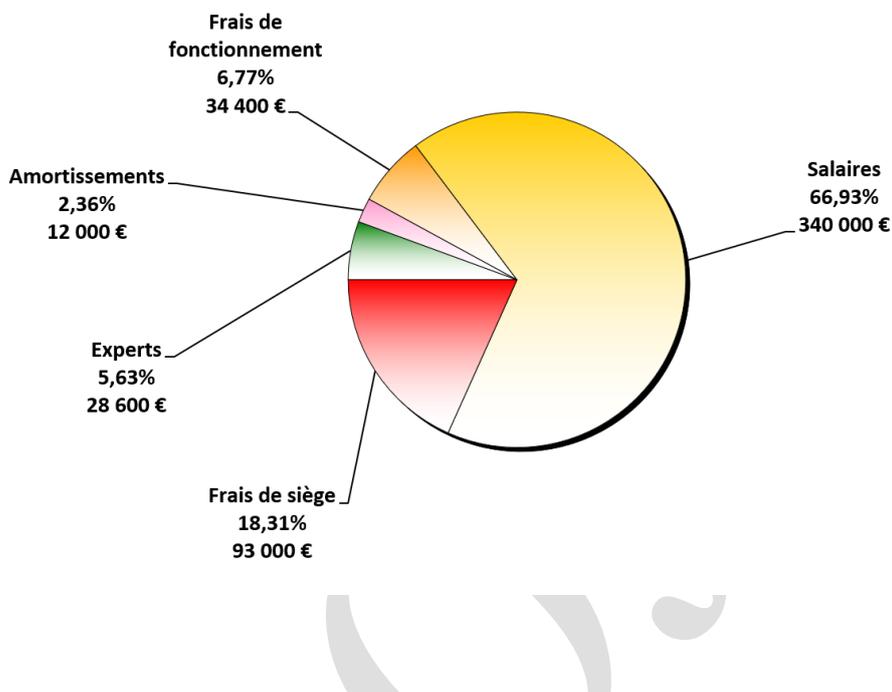


Le chapitre « **Fonctionnement de la FFHM** » se décompose comme suit : **508 000 € (21,05%)**.

La ligne des salaires est en augmentation (en prévision du recrutement d'un chargé de communication).

La location du siège est en augmentation de 12 000€, essentiellement dû à l'explosion de l'énergie et à un réajustement du loyer.

**CHARGES
FONCTIONNEMENT DE LA FFHM
508 000 € (21,05%)**



Total des produits :
2 363 459 €

Total des charges :
2 413 333 €

Résultat :
- 49 874 €

Projet de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la FFHM du 14 mai 2023

Comme vous avez pu le constater, le résultat prévisionnel est déficitaire de - 49 874€.

Nous aurions pu vous présenter un budget à l'équilibre en augmentant artificiellement les recettes, mais ce n'est pas notre philosophie, nous nous sommes toujours imposés une totale transparence.

Bien entendu, nous serons très vigilants sur les dépenses, mais nous devons absolument demander à nos clubs de licencier l'ensemble de leurs adhérents.

En effet, la situation financière de la Fédération serait beaucoup plus stable si nous retrouvions rapidement nos 25 000 licences d'avant la crise de la Covid-19.

Le recrutement d'un chargé de communication est un investissement pour la promotion de nos activités et, par conséquent, attirer de nouveaux pratiquants et clubs.

J'en ai terminé avec la présentation de ce budget prévisionnel de l'exercice 2023.

Je vous remercie de votre attention. »

Jean-Luc LEBAIGUE – Club ASL Dumont D'Urville : *Comment une fédération olympique peut présenter un budget négatif ? C'est inquiétant.*

Michel RAYNAUD – Président de la FFHM : *On aurait pu l'équilibrer mais ce n'est qu'un budget primitif, c'était simplement pour être transparent.*

Bernard DRENO – Président du CHM Chaville : *On ne peut pas présenter un budget prévisionnel négatif, il doit être à l'équilibre, surtout en demandant l'effort d'un euro, on ne peut pas voter un budget négatif, il y a un problème comptable qu'il faut résoudre aujourd'hui.*

Michel RAYNAUD – Président de la FFHM : *Ce qu'on peut faire, c'est récupérer la différence sur notre fonds associatif.*

Jean-Yves JEROME – Trésorier de la FFHM : *Sur les formations de la fédération, il faut aussi que les clubs y participent, ça fait augmenter le budget dans ce qu'on prévoit sur l'année.*

Jean-Luc LEBAIGUE – Club ASL Dumont D'Urville : *On en revient au problème des clubs qui ne licencient pas, on pénalise les clubs qui jouent le jeu et on ne pénalise pas ceux qui ne licencient pas.*

Michel RAYNAUD – Président de la FFHM : *C'est un problème récurrent, que dire de plus ? Licenciez les adhérents. C'est un devoir de licencier.*

Enzo MENONI – AC Saint-Marcellin : *Ce qui dérange, ce n'est pas la transparence, c'est l'aveu de faiblesse de dire qu'on a aucun projet aujourd'hui qui va nous permettre de trouver l'argent manquant. Si vous avez la solution, donnez-la nous et nous voterons un budget équilibré.*

Michel RAYNAUD – Président de la FFHM : *La seule façon de l'équilibrer, c'est de piocher dans notre fonds associatif.*

Enzo MENONI – AC Saint-Marcellin : *Trouvons une autre solution, comme le partenariat, montons un projet ambitieux qui nous le permette.*

Michel RAYNAUD – Président de la FFHM : *Pour ça, il faudrait qu'il y ait une personne capable de le faire, d'où le recrutement de notre chargé de communication.*

Enzo MENONI – AC Saint-Marcellin : *Le problème ce n'est pas de trouver quelqu'un de capable, c'est qu'il n'y a pas de projet.*

Jean-Yves JEROME – Trésorier de la FFHM : *On le présentera à l'équilibre, ce n'est pas un problème.*

Béatrice ARQUIER – Présidente du HC Pélissannais : *Aucune obligation comptable n'oblige à ce qu'il soit à l'équilibre. En revanche, il sert à attirer des partenaires, il faut l'équilibrer avec nos fonds propres pour ensuite attirer les partenaires qui n'ont pas la vocation à combler un déficit.*

Bernard DRENO – Président du CHM Chaville : *Ça ne va pas, on va le présenter à l'équilibre mais il n'y a pas de projet derrière, pour voir comment améliorer la situation, c'est fataliste comme raisonnement.*

Michel RAYNAUD – Président de la FFHM : *C'est ce qu'on fait depuis des années, je souhaitais simplement que vous preniez conscience de la situation financière et des actions à mener pour s'en sortir, que ce soit au niveau des licences,*

des partenaires ou de la formation.

Bernard DRENO – Président du CHM Chaville : *Oui mais il ne faut pas faire voter n'importe quoi et là je trouve que c'est n'importe quoi. Consultez-nous, réunissez-nous, on se retrouve toujours devant le fait accompli.*

Philippe GEISS – Directeur technique national : *Petite précision pour ce qui est de la formation, on a vécu une année 2021 exceptionnelle car on a eu un partenaire exceptionnel, DAMALIS. Cette année, la formation a eu de très bons résultats, moins qu'en 2021 certes mais mieux qu'il y a quelques années donc ce travail de formation est entrepris, il y a un travail de partenariat de formation. On a un nouveau partenariat avec un organisme qui s'appelle Trans-Faire qui commence modestement cette année et on espère le multiplier.*

Le budget présenté est toujours volontairement pessimiste, on ne veut pas gonfler les effectifs de formation, on va se battre pour faire mieux naturellement, le projet fédéral existe bien.

Claire ALVES CONAN, Membre du Bureau directeur de la FFHM et Présidente de la commission PSF : Concernant le projet sportif fédéral, si on lit la note de service pour les clubs ayant fait une demande, il y a des items de référence qui sont porteurs de nouveaux licenciés. Ce qui est dommage c'est que tous les clubs ne prennent pas cette opportunité. Concernant les labels, on a une politique de labellisation.

Aurore MICHEL – Caen Calvados HM et Présidente de la ligue Normandie : *Je pense que le problème c'est que vous n'avez peut-être pas les bons interlocuteurs en face de vous puisque ceux qui sont là ce sont ceux qui jouent le jeu des licences. Ainsi, peut-être faut-il les valoriser ou pénaliser ceux qui ne licencient pas. Quel pouvoir a-t-on ? Comment le mettre en place ?*

Jean-Pierre DOLOT – Président du CHM Plouhinec Pointe du Raz : *Le problème c'est que sanctionner ça ne marche pas, il faut inciter à prendre des licences. Il faut valoriser ce qu'on apporte à ceux qui prennent des licences.*

Philippe GEISS – Directeur technique national : *Guy l'avait dit, il l'avait appelé « le droit des clubs à la formation », en fonction du nombre de licences ou des années à la fédération, ça donne droit à une formation gratuite. Le but est de récompenser les clubs qui jouent le jeu, on va vous présenter des éléments en ce sens.*

Dahbia RIGAUD – Vice-Présidente de la FFHM : *Ce qui est important c'est d'arriver à se sortir de cette situation. On manque de renouvellement. Concernant la ligue Nouvelle Aquitaine, j'ai une forte concurrence de la Force Athlétique. Pour le budget prévisionnel, je le voterai car il faut qu'on se soutienne, on manque de lien et de communication avec les clubs.*

Jean-Paul RACHEL – Président de l'ASO du Mont de Reme : *Quelqu'un qui a plus d'adhérents que de licenciés est assujéti à la TVA et rentrent dans le cadre des bénéfiques commerciaux.*

Jacky NOC – Président de la Ligue de la Guadeloupe : *Nous ne sommes pas les seuls confrontés à ces difficultés, la fédération française de randonnée pédestre n'a pas voté l'augmentation de licence car elle était liée à l'augmentation des prix de l'assureur. Nous sommes tous responsables de la diminution du nombre de licences, il faut se demander au niveau du club ce qu'on fait pour avoir plus de licenciés. Il faut inciter les clubs à licencier en proposant des partenariats, c'est comme cela qu'on arrivera à rattraper des licenciés. Je rejoins Dahbia, il faut que nous avançons ensemble.*

Le budget prévisionnel 2023 est soumis à l'approbation de l'assemblée générale :

| | |
|---------------|-------|
| Voix pour : | 8 711 |
| Voix contre : | 260 |
| Abstention : | 261 |

Le budget prévisionnel 2023 est adopté à la majorité absolue.

.....

Monsieur Jean-Yves JEROME présente deux points à faire voter.

Dans le cadre de la mise en place du nouvel intranet fédéral pour la prochaine saison 2023-2024, nous vous proposons de voter deux points qui ont été approuvés lors du Comité directeur de la FFHM du 1^{er} avril 2023.

Point n°1 :

Prélèvement par mandat SEPA uniquement (plus d'avance à faire ni de chèque et de virement) – dispositif valable pour les affiliations et les licences.

Voix pour : 9 232
Voix contre : 0
Abstention : 0

Ce point est adopté à l'unanimité.

Enzo MENONI – AC Saint-Marcellin : *C'est un problème de stopper la prise de licence au 20 juillet, on ne peut pas prévoir une mesure transitoire ?*

Jean-Yves JEROME – Trésorier de la FFHM : *En tant que président de ligue, je ne vois que très peu de licences en août.*

Enzo MENONI – AC Saint-Marcellin : *Nous, nous organisons des compétitions en août, ce serait dommage de ne pas licencier.*

Jacky NOC – Président de la Ligue de la Guadeloupe : *Sur le principe, c'est une très bonne chose mais vous n'avez pas parlé du mandat que vous allez envoyer pour donner l'autorisation de prélèvement. Si le club est en difficulté financière et que vous ne percevez pas l'argent, avez-vous les moyens de traiter ce manque avec le club ?*

Jean-Yves JEROME – Trésorier de la FFHM : *Tous les prélèvements auront lieu en début de mois et si besoin nous pouvons avertir le club du non-paiement.*

Bernard DRENO – Président du CHM Chaville : *En fin de compte ça nous évitera de provisionner de l'argent sur le compte comme on le faisait avant ?*

Jean-Yves JEROME – Trésorier de la FFHM : Oui exactement.

Point n°2 :

Clôture de la saisie des affiliations et des licences de la saison 2022-2023 le 20 juillet 2023 à minuit (au lieu du 31 août 2023) pour permettre à la société Exalto de transférer et intégrer les données de licences antérieures sur le nouvel intranet. Une information devra être faite à l'ensemble des clubs affiliés.

Voix pour : 9 232
Voix contre : 0
Abstention : 0

Ce point est adopté à l'unanimité.

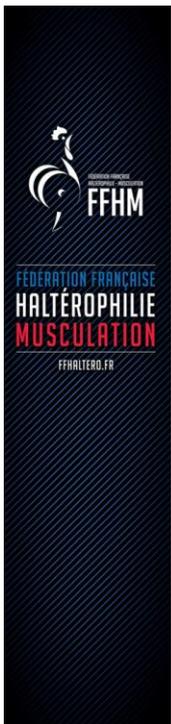
10 – Intervention du Directeur technique national

Monsieur David BOSSIAN donne la parole à Monsieur Philippe GEISS, directeur technique national.

Monsieur Philippe GEISS présente son intervention par un PowerPoint.

A sa demande, il sera accompagné par :

- Monsieur Arnaud FERRARI, Directeur technique national adjoint, Directeur de la performance,
- Monsieur Emmanuel HAESSLER, Directeur technique national adjoint, Directeur du développement et de la formation.



2022



2022

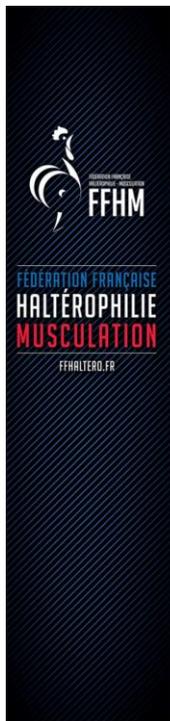
2022 est une année « SPRINT »
 combinée à un travail de STRUCTURATION

- La nécessité d'être performants à PARIS en 2024
- L'impératif de structurer notre activité, nos équipes, nos démarches... avec une volonté d'amélioration continue
- Une année « normale » après 2 années de COVID

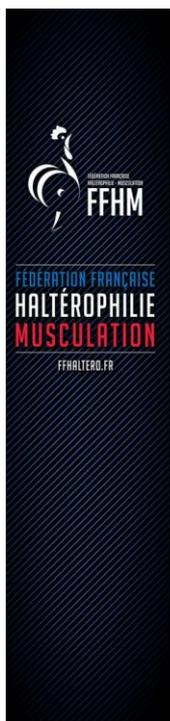
Priorités de la Direction Technique Nationale

1. Réussir Paris 2024 :
 - Performance sportive
 - Héritage des JO
2. Détecter, former et perfectionner notre relève sportive
 - Développer la pratique des jeunes et la formation du jeune sportif
 - Perfectionner la filière d'accession au haut niveau : Détection, CLE, Pôles
3. Développer et structurer nos activités & notre Fédération
 - Activités Musculation loisir et de santé
 - Rénovation des diplômes et Formations des éducateurs
 - Soutenir l'emploi et la professionnalisation
 - Evolution de notre modèle économique





HAUTE PERFORMANCE : Intention & stratégie



HAUTE PERFORMANCE : quelques déclinaisons



Stages inter régions de Toussaints

- Rassembler tous les acteurs autour du projet d'Accession au Haut Niveau
- Tests « profilage »
- Action renouvelée en 2023 avec encadrement féminin obligatoire

Visio avec les entraîneurs de Clubs – Pôles

- Réflexion sur les projets athlètes et compétitions

Accompagnement des sportifs

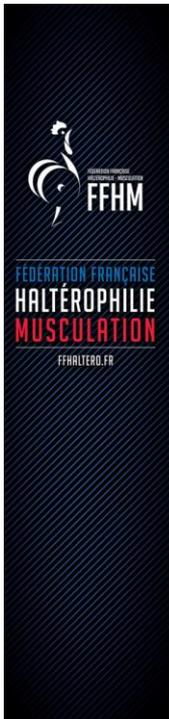
- Amélioration des conditions de vie

2 nouveaux CLE bientôt inscrits au PPF

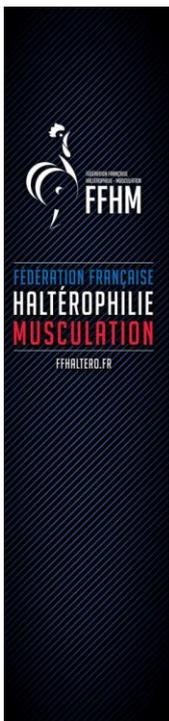
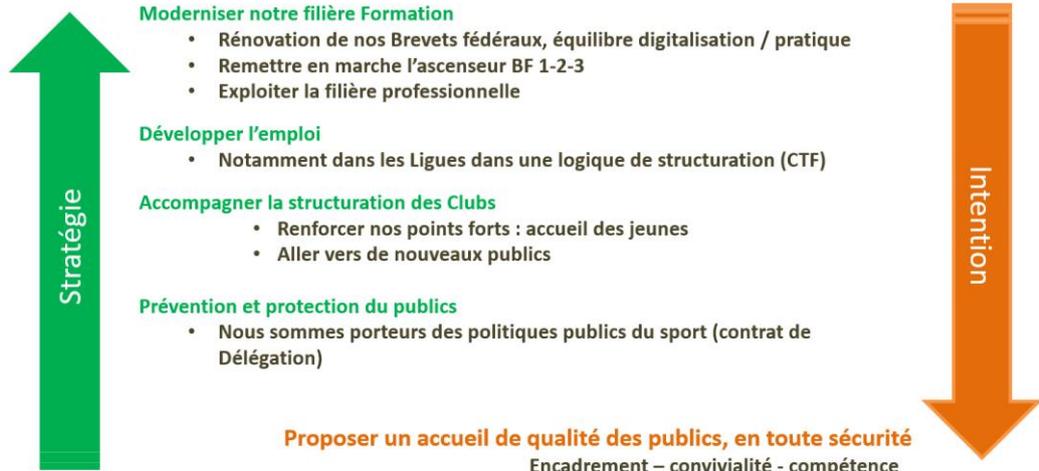
Adaptations des seuils de sélection

- Aider les potentiels à passer un cap





DEVELOPPEMENT / FORMATION : Intention & stratégie



DEVELOPPEMENT / FORMATION : quelques déclinaisons

Rénovation des Brevets fédéraux

- Equilibre digitalisation / pratique
- Recyclage ?
- Intégration de nos programmes de développement

Partenariats de formation et décentralisation de nos formations

- Partenariats BPJEPS se développent dans les Ligues (7/13)
- Les Ligues peuvent mettre en œuvre l'ensemble de nos formations

Retour dans la formation professionnelle

- Coach Haltéro Pro, DEJEPS

Formation de futurs CTS

- Un nouveau CTR en septembre 2023
- Démarche de repérage, formation, accompagnement

Développement de programmes et Labellisation

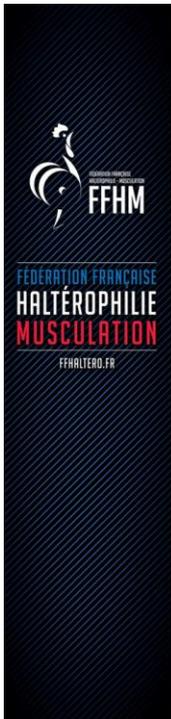
- Santé, coaching musculation, école d'haltéro



Actions institutionnelles & de prévention

- Lutte contre les violences sexuelles
- Citoyenneté
- Mixité
- Lutte contre le dopage

- Habilitation des OF
- Reconnaissance des diplômes étrangers
- Attestations



2022 2023 2024 2025



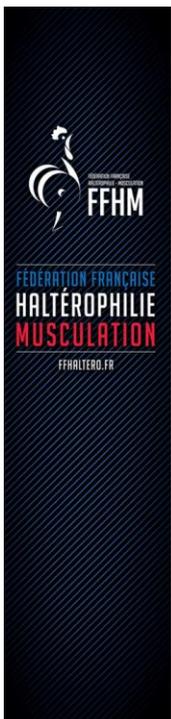
Se mobiliser dans l'optique de
PARIS 2024...
... et pour l'après !

Etes-vous prêt ?



DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

Secteur
Haute performance



HAUTE PERFORMANCE

1/ LES PRINCIPES HAUTE PERF DE LA FFHM

2/ LES RESULTATS

3/ LES POLES FFHM

- Commission Admission
- Les effectifs et prise en charge

4/ ACCOMPAGNEMENT DES SHN 2022



LES PRINCIPES HP DE LA FFHM

INSEP : CENTRE DE PREPARATION JO 2024

- L'haltérophile au cœur de son projet olympique
- Dynamique collective
- Environnement serein de préparation (*accompagnement sociopro*)
- Centrage des moyens sur les meilleur(e)s (*les résultats des meilleur(e)s bénéficient au groupe entier*)
- Partage du projet avec tous les protagonistes (*visio régulières avec les référents de club*)
- Concurrence internationale (*stages aux USA, Espagne et accueil de l'Italie*)

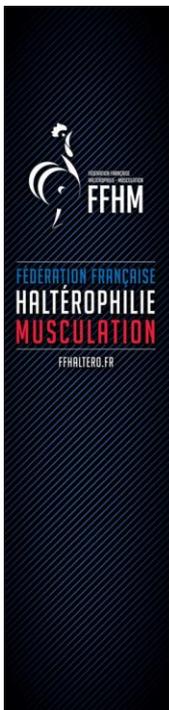
TOULOUSE : CENTRE DE PREPARATION DE LA RELEVÉ OLYMPIQUE JO 2028 & 2032

- L'haltérophile au cœur de son futur projet olympique (*travail sur le long terme*)
- Préparer et décrocher des médailles dans les compétitions internationales de référence « Jeunes »
- Construire un environnement serein de préparation (*accompagnement sociopro*)
- Finaliser l'apprentissage des valeurs et de l'état d'esprit de la Haute Performance
- Intégrer l'INSEP pour préparer les JO

COLLECTIF RELEVÉ OLYMPIQUE U18

- Regroupements nationaux réguliers (*24 athlètes en février / 15 athlètes en avril / 10 athlètes en juillet-août*)
- Soutenir la formation technique des clubs et des CLE
- Insuffler les valeurs et l'état d'esprit de la Haute Performance
- Confronter aux exigences de la performance (*CE U15-U17 & 3 Tournois internationaux*)
- Profiler les sportif(ve)s (*stages Toussaint : 4 implantations, 40aine d'athlètes profilé(e)s*)





LES RESULTATS SIGNIFICATIFS 2022



SENIORS

CE

- Dora TCHAKOUNTE (VGA St-Maur/INSEP/CD 94) : championne d'Europe en 59 kg
- Vicky GRAILLOT (HMDB21 Dijon) : 3^{ème} en 64 kg
- Marie Joseph FEGUE (Villeneuve-Loubet/INSEP) : championne d'Europe en 76 kg
- Romain IMADOUCHENE (CA Rosendaël/INSEP/Emploi SHN ANS) : 3^{ème} en 96 kg (Or au jeté)

CM

- Marie Joseph FEGUE (Villeneuve-Loubet/INSEP) : 8^{ème} en 71 kg
- Romain IMADOUCHENE (CA Rosendaël/INSEP/Emploi SHN ANS) : 4^{ème} en 96 kg (Or au jeté)

U20/U23

CM U20

- Marie MANTAROPOULOS (AC St-Marcellin) : 3^{ème} en 64 kg

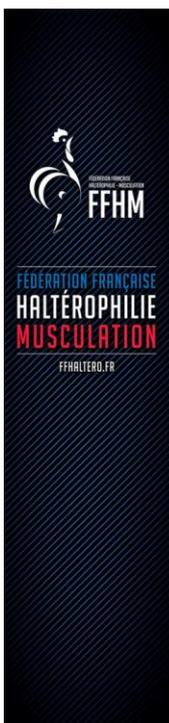
CE U20/U23

- Marie MANTAROPOULOS (AC St-Marcellin) : 2^{ème} en 64 kg/U20 (Or au jeté)
- Jessy GRAILLOT (HMDB21 Dijon) : 6^{ème} en -96 kg
- Garance RIGAUD (VGA St-Maur/INSEP/CD 94) : 4^{ème} en 59 kg/U23
- Laurène FAUVEL (SC Neuilly/PFRo) : 3^{ème} en 64 kg/U23
- Vicky GRAILLOT (HMDB21 Dijon/INSEP/CP FFHM) : 3^{ème} en 71 kg/U23

U15/U17

CE U15-U17

- Margot KOCHETOVA (Stade Montois) : 3^{ème} en 45 kg
- Théoline PRIGENT MADEC (ASPTT Strasbourg/PFRo) : 6^{ème} en 55 kg
- Léa-Marie ANTONIO (CH Luxoviens/PE Dijon) : 7^{ème} en 64 kg



POINT RKO PARIS 2024 AU 1^{ER} MAI 2023



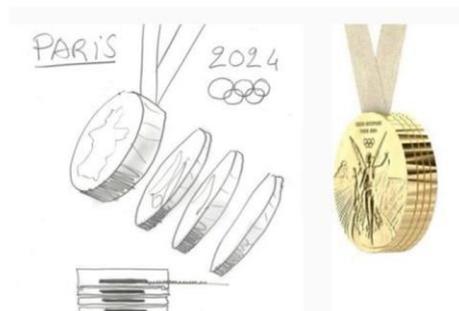
OBJECTIF FFHM

AU MOINS 1 MEDAILLE A PARIS

QUOTAS PAYS HOTE

2 FEMMES + 2 HOMMES

RQ : quotas max à 3F + 3H via la RKO



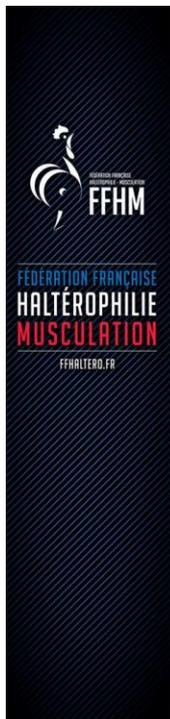
POINT RKO AU 1ER MAI 2023

2 FEMMES DANS LE TOP 10

- Dora TCHAKOUNTE en 59 kg : 8^{ème} avec 216 kg
- Marie Joseph FEGUE en 71 kg : 6^{ème} avec 241 kg (6^{ème} en 81 kg avec 253 kg)

PAS D'HOMMES DANS LE TOP 10





LES POLES FFHM 2022/2023

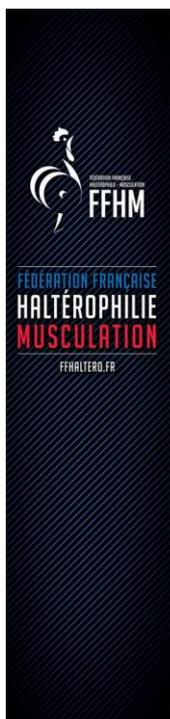
POLE FRANCE RELEVÉ OLYMPIQUE TOULOUSE



| NOM PRÉNOM | CLUB | PRISE EN CHARGE FFHM |
|-------------------------------|------------------------|----------------------|
| Loane PAYET | ES Villeneuve-Loubet | 90% |
| Valentin CHRISTOPHEL | ASPTT Strasbourg | 90% |
| <u>Théoline</u> PRIGENT-MADEC | ASPTT Strasbourg | 70% |
| Maëlyn MICHEL | Caen CHM | 90% |
| Léa Marie ANTONIO | CH Luxovien | 90% |
| Yvane GRISOT | HMDB21 Dijon | 70% |
| Yann THOMASSON | ES <u>Laneuveville</u> | 70% |

Staff : Samuel SUYWENS (Responsable et Entraîneur en Chef) / Lenny Chevaux (Entraîneur Adjoint) / Clément ADAM (Entraîneur Adjoint)

Commission Admission FFHM saison 2023-2024 (sous réserve de la Commission du CREPS de Toulouse) : 8 haltérophiles
Loane PAYET/Valentin CHRISTOPHEL/Théoline PRIGENT-MADEC/Maëlyn MICHEL/
Yann THOMASSON/Léa-Marie ANTONIO/Jessy GRAILLOT/Benjamin FERRE



LES POLES FFHM 2022/2023

POLE FRANCE OLYMPIQUE INSEP

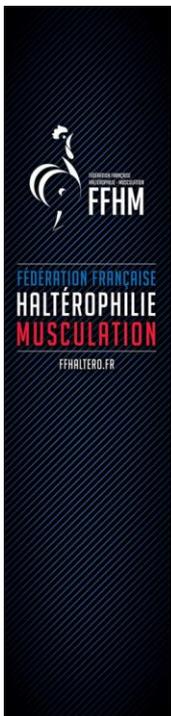


| NOM PRÉNOM | CLUB | PRISE EN CHARGE FFHM |
|------------------------|----------------------|----------------------|
| Dora TCHAKOUNTE | VGA St-Maur | 100% |
| Marie Joseph FEGUE | ES Villeneuve-Loubet | 100% |
| Garance RIGAUD | VGA St-Maur | 100% |
| Vicky GRAILLOT | HMDB21 Dijon | 100% |
| Brandon VAUTARD | Langres HM | 100% |
| Bernardin KINGUE MATAM | VGA St-Maur | 100% |
| Romain IMADOUCHE | CA <u>Rosendaël</u> | 100% |

Staff : Franz FELICITE (Entraîneur en Chef) / Vencelas DABAYA (Responsable et entraîneur Adjoint)

Commission Admission FFHM saison 2023-2024 :
Entrée de Redon MANUSHI au 1^{er} avril 2023 et d'Anthony COULLET au 1^{er} juin 2023





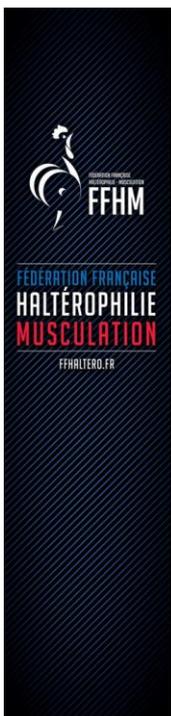
ACCOMPAGNEMENT SHN 2022



| 2022/2023 | | |
|--------------------|--|---|
| CIP NATIONALE | Vinci autoroute : Bernardin KINGUE MATAM | Armée des champions : Brandon VAUTARD Marie Josephe FEGUE Romain IMADOUCHENE CD 94 : Dora TCHAKOUNTE Garance RIGAUD |
| AUTRES DISPOSITIFS | Emploi SHN ANS : Anaïs MICHEL | AFDAS/FFHM : Vicky GRAILLOT Marie MANTAROPOULOS AFDAS/CLUB : Jessy GRAILLOT Laurène FAUVEL |

Evolution 2023

- Renouvellement Emploi SHN ANS : Anaïs MICHEL (ENKRE)
- CIP nationale RATP : Vicky GRAILLOT



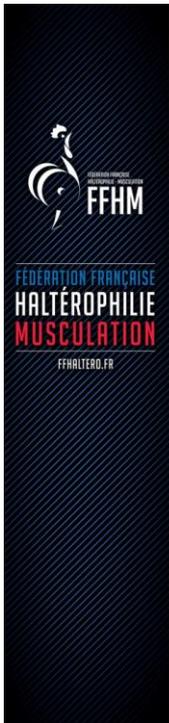
ACCOMPAGNEMENT SHN 2022



| | MINIMUM | | MAXIMUM | | TOTAL |
|---|---------------------------------|----------|--------------------|-----------|-----------|
| Aides Perso (Aides sociales/CIP régionales/formation) | 500 € | | 23 700 € | | 110 000 € |
| INSEP | 7 800 € (Demi- pensionnaire) | | 14 500 € (Interne) | | 55 000 € |
| Conseil Rég./Dép. Ligue/club | 1 500 € | | 20 000 € | | ? |
| TOTAL | -1 000 € | -5 000 € | -10 000 € | -20 000 € | +20 000 € |
| NBRE SHN | 3 | 5 | 1 | 2 | 3 |

- Nbre de SHN aidé(e)s : 14





DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

Pôle Développement et Formation



Développement

Projets sportifs fédéraux

- 119 demandes (+1), 116 structures subventionnées
Turn-over important : 16 nouveaux dossiers
 - Choix de déterminer des actions prioritaires en lien avec le Projet Fédéral (ex : écoles d'haltéro, musculation encadrée...)
 - Objectif d'arriver à 50% de l'enveloppe aux clubs (politique ANS)
45% en 2022 (en tenant compte des CLE)
 - Labellisation de plus en plus essentielle
 - Evaluations des projets comme critère d'attribution de notre enveloppe par l'ANS
(indicateurs concrets créés par la FFHM pour vous accompagner)
- Et on peut encore mieux faire en terme de demandes 😊



Développement

Contrat de développement

Exemples d'actions emblématiques par thématiques réalisées en 2022

(Par les différents chefs de projet Josselin BREGERE, Jérôme HUON, Ludwig WOLF avec les CN concernées)

- Innovations et musculation

Médiatisation sur Sportall des championnats de France d'halté et musculation

- Pratique jeunes

Création d'une nouvelle animation de promotion Street muscu

- Outre-mer

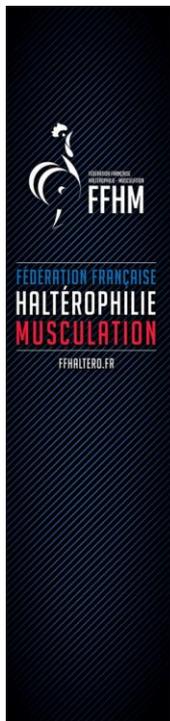
Accompagnement de la création de deux clubs et d'une ligue régionale à Mayotte

- Sport santé

Création d'un module de formation de lutte contre la sédentarité chez les ados

- Plan de féminisation

Digitalisation partielle de la formation Silhouette HALTER pour la faire évoluer



Développement

Emploi

Rappel priorités Projet Fédéral FFHM

Conseillers techniques fédéraux (ligues régionales) et Agents de développement (clubs et comités départementaux)

En 2022

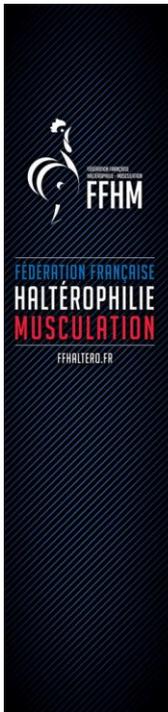
- Poursuite de l'accompagnement par le pôle développement/formation
- 9 avis favorables donnés à l'ANS > 9 subventions accordées
- Quelques créations emblématiques : CTF Guadeloupe, CTF Nouvelle-Calédonie, directeur développement Saint-Marcellin... Des exemples à suivre !

En 2023

- Aides à la création ANS Emploi en diminution MAIS elles restent tout à fait possibles
- Condition essentielle pour que votre projet aboutisse : emploi en cohérence avec le Projet fédéral appuyé par la Fédération

Il est plus que jamais essentiel de solliciter l'accompagnement du pôle développement/formation (d'autant que d'autres montages sont possibles)





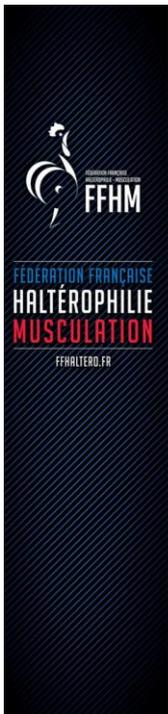
Développement

Equipements

- Création d'une mission nationale d'accompagnement
Chef de projet : David CHABROUD

Objectifs de la mission nationale

- Répondre à nos obligations législatives (réglementation des équipements dans Code du sport)
- Accompagner les transitions vers les nouveaux équipements attendus par pratiquants et financeurs : extérieurs, hybrides etc.
- Accompagner nos structures dans les recherches de subventions



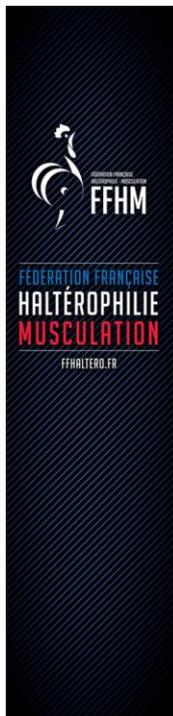
Développement

HALTERACTION

- Nouvelle plateforme de formation/développement interne à la FFHM
Développée par l'agent de développement Aurélien BERRIOT
- Poursuivre le développement de toutes nos formations :
Diplômes professionnalisants mais aussi brevets fédéraux et arbitrage
Formation initiale mais aussi continue

<https://halteraction.mylearnworlds.com/>





Développement

HALTERACTION

[A propos](#) [Nos formations](#) [Championnat de France de Musculation](#) [Espace dirigeant](#)

[Connexion](#)



SPORT SANTE|



Développement

HALTERACTION

[A propos](#) [Nos formations](#) [Championnat de Musculation](#) [Espace dirigeant](#)

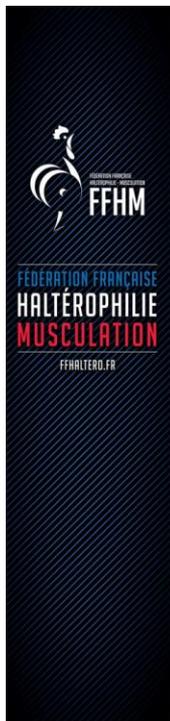
[Connexion](#)



Découvrez nos fiches d'accompagnements dirigeants !

Des fiches pratiques, clés en main, pour vous accompagner tous les jours dans la gestion de votre club et de vos projets !





Formation

Diplômes

Nouvelles formations au catalogue FFHM

- Module Ados en forme : module complémentaire au Coach Muscu Santé
- Coach musculation fonctionnelle level 2 (conception)
- Module Muscu Poids de corps (conception)

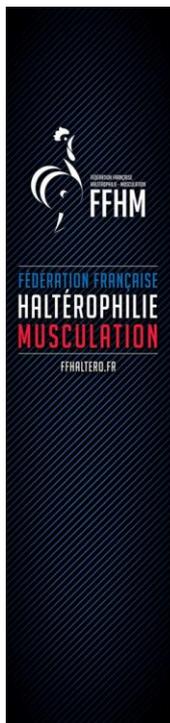
Lancement du travail de rénovation des Brevets Fédéraux avec double philosophie

- Augmenter le nombre de nos encadrants d'un premier niveau d'encadrement qui corresponde à un large public
- Améliorer l'expertise avec davantage d'encadrants BF2

Titres à finalité professionnelle

- Difficultés pour inscrire des diplômes au RNCP et/ou Répertoire Spécifique dans le champ du sport

Négociations actuelles entre le Ministère et France Compétences



Formation

Partenariats de formation

- Partenariats de formation historiques (BPJEPS AF 5 jours ou 9 jours) dynamiques dans de nombreuses régions

- Partenariats de formation avec les universités en augmentation, et évolutions qualitatives et harmonisation réalisées par la CF et le chef de projet Renaud LECHEVALIER

Nouvelles formes de partenariats

- Organisation des diplômes Coach Haltéro et Coach Musculation Fonctionnelle dans les Ligues dans une logique de structuration : AURA (CH et maintenant CMF), Sud PACA (CH)

Partenariat validé en CD (40%-40%)

- Projets de partenariats tripartites FFHM-Ligues-OF pour nos diplômes professionnalisants qui allient objectifs financiers mais aussi de développement et structuration pour les Ligues

11 – Examen et approbation des modifications du règlement intérieur de la FFHM

Le secrétaire général, Monsieur David BOSSIAN intervient.

« Le 1^{er} avril 2023, le Comité directeur de la FFHM a voté en faveur de la modification du règlement intérieur de la FFHM concernant la création de deux titres de participation.

Modifications ATP Règlement intérieur :

Enjeu : Création de deux nouveaux titres de participation à titre gratuit :

→ **Pass Événementiel**

Donne accès aux :

- Journées portes ouvertes ;
- Haltéro Tours ;
- Séances découvertes ;
- Les animations haltérophilie ou musculation, non compétitives.

→ **Pass Formation**

Il donne accès aux formations organisées dans le cadre de l'organisme de formation FFHM, ou déléguées à ses organes déconcentrés ou affiliés (sur accord préalable de la FFHM) :

- Formations présentielles ;
- Formations distancielles, e-learning ;
- Formations hybrides mixtes présentiel / distanciel ;
- Contenus en lignes ;
- Séminaires et colloques.

Pour cette création, nécessité de les ajouter dans le règlement intérieur et donc de modifier ce dernier.

Buts/Objectifs :

- Recenser et former les participants tout en permettant d'améliorer la visibilité sur le public touché auprès du ministère des sports ;
- Par cette visibilité accrue, nous pourrions récolter plus de données permettant de mieux valoriser les actions de la FFHM et ses impacts ;
- En termes de communication, cela nous permettra de toucher un public plus large et de pérenniser les actions de la FFHM dans le temps en mettant en lien les données obtenus et nos clubs présents sur le territoire. »

Béatrice ARQUIER – Présidente du HC Pélissannais : *J'ai fait 3 journées Haltéro tour au mois d'avril mais je n'ai pas recensé les personnes. Désormais il faudrait obligatoirement que je prévienne la fédération ?*

David BOSSIAN – Secrétaire général de la FFHM : *Ça nous permettra de les comptabiliser et de les faire remonter à l'assurance.*

Enzo MENONI – AC Saint-Marcellin : *Sur les Pass Halter', pourquoi il permet de participer à une compétition de musculation et pas à une compétition d'haltérophilie ?*

David BOSSIAN – Secrétaire général de la FFHM : *C'est en discussion actuellement au niveau de la commission technique, mais effectivement, actuellement, ce n'est que pour la musculation.*

Enzo MENONI – AC Saint-Marcellin : *A une époque c'était possible il me semble, ça a été modifié ? Enfin ma question était simplement de savoir pourquoi à un challenge avenir, on n'aurait pas des personnes non licenciées ?*

Philippe GEISS – Directeur technique national : *Quand le Pass Halter' a été créé, il avait été créé pour les deux disciplines mais au bout de quelques mois, il y avait des plaintes comme quoi des personnes n'allaient plus se licencier et ne prendre que des Pass Halter', la décision avait donc été prise de supprimer le Pass Halter' au niveau de l'haltérophilie. La philosophie de départ était bien de pouvoir faire essayer une compétition à quelqu'un qui n'est pas du milieu.*

Hussein JAFFAR – Président du SC Neuilly : *J'ai fait deux Haltéro tours en tant que spectateur et je n'ai pas vu de communication en ce sens.*

David BOSSIAN – Secrétaire général de la FFHM : *En tant que président de Ligue, on prévoit le calendrier au niveau régional, on prévient la fédération et on reçoit ce qu'il faut de la part de la fédération.*

Hussein JAFFAR – Président du SC Neuilly : *Je parlais surtout des Journées Olympiques, je n'ai pas vu de distribution lors des journées.*

David BOSSIAN – Secrétaire général de la FFHM : *En général, on reçoit les flyers et il n'y a plus que le tampon du club à mettre dessus.*

Philippe GEISS – Directeur technique national : *C'est exactement ça, on a des outils à disposition au niveau de la fédération. On ne demande qu'une chose, c'est que les clubs nous fassent remonter les opérations qui existent et de nous envoyer un article avec des photos afin de communiquer. Pour les journées olympiques, on a des règles très particulières et on ne peut pas distribuer de flyers dessus, on a de grosses contraintes là-dessus.*

Béatrice ARQUIER – Présidente du HC Pélissannais : C'est un remerciement pour l'aide que nous a apporté la fédération au niveau de l'organisation des trois Haltéro tour que j'ai mis en place avec des BPJEPS. J'ai effectivement reçu un colis avec les diplômes et tout ce qu'il fallait dedans, c'était très appréciable.

Les modifications du règlement intérieur de la FFHM (Annexe III) sont soumises l'approbation de l'assemblée générale :

Voix pour : 9 232
Voix contre : 0
Abstention : 0

Les modifications du règlement intérieur de la FFHM sont adoptées à l'unanimité.

12 – Questions diverses

David BOSSIAN – Secrétaire général de la FFHM : Dans la convocation à l'assemblée générale, il y avait un paragraphe indiquant que nous vous invitons à envoyer par écrit au siège de la Fédération tout point que vous souhaitez voir abordé dans les questions diverses et ceci avant le vendredi 5 mai 2023. En l'absence du Président de la Commission technique d'haltérophilie Thierry DUFLOT, je vais vous lire les réponses qu'il a apportées.

.....
Question de Hussein JAFFAR – Président du SC Neuilly :

- 1- **Je souhaiterais qu'il y ait à l'ordre du jour de l'AG une présentation et explication des modifications qui seront apportées au règlement sportif d'haltérophilie pour la saison 2023-2024.**

« La nouvelle mouture du règlement n'ayant pas encore été votée en Comité directeur, il nous est impossible de vous donner une explication.

Cependant le Comité directeur a validé la partie spécifique du championnat de France des clubs. A noter que les principales modifications sont la mise en place d'une N2 féminine, que les engagements et le tirage au sort seront établis plus tôt dans la saison et que les obligations des clubs ont évolué. L'article 35 qui évoque ces obligations fera sans doute l'objet de débat lors de l'AG ».

.....
Questions de Jean-Pierre BALLOUX – Président de la VGA Saint-Maur :

- 1- **Concernant l'article 35 du règlement sportif d'haltérophilie, si toutes les obligations proposées en commission sont retenues il sera difficile pour mon club la VGA de maintenir nos équipes dans le championnat, voire d'y rester.**

« La commission a pris note de votre remarque et d'autres clubs ont également émis des réserves sur ce sujet, nous allons donc en tenir compte et réaliser une autre proposition plus appropriée à la vie des clubs en gardant à l'esprit que notre volonté est d'orienter les clubs dans la détection des jeunes qui font cruellement défaut en ce moment dans notre discipline ».

- 2- **Les propositions de modifications qui sont faites "suggèrent" également que seule "la contrainte" obligerait notre club à promouvoir notre sport auprès des jeunes ! (D'ailleurs qui propose les modifications ? Les clubs engagés dans le championnat de France sont-ils consultés ? J'ai trouvé très sain et très constructif de la part de la FFHM le référendum sur la parité du nombre Hommes/Femmes dans les championnats par équipe, pourquoi ne pas continuer dans cette voie démocratique ?)**

« La fédération et la commission technique vont très prochainement donner la parole aux clubs via un questionnaire qui permettra à chacun d'apporter son point de vue ».

- 3- **En intégrant le total réalisé des équipes dès le début du match en comptabilisant le(s) essai(s) réalisé(s) à l'arraché avec la projection du 1er essai de l'épaulé-jeté. Bon nombre d'équipes ont une stratégie de match avec un calcul au fil de la compétition qui permet de gagner, d' "économiser" les athlètes si nécessaire (objectif individuel, déroulement de la saison, SHN et calendrier international, objectif des clubs...) Aujourd'hui ce manquement oblige d'avoir un suivi en parallèle.**

« La commission étudiera votre demande en réunion et avisera de la suite à donner à cette demande ».

4- Concernant Scoresheet, à chaque validation de barre le tableau de suivi se décale d'un rang ce qui oblige à recentrer à chaque fois l'écran (90 fois par compét hommes !)

« Nous allons voir avec le développeur du site scoresheet si ceci peut être amélioré, et nous ne manquerons pas de vous apporter une réponse sur ce sujet ».

5- Quelle est la stratégie de la FFHM pour augmenter le nombre de participants aux championnats de France chez les hommes ? Minima ? Repêchage ? Est-il raisonnable d'avoir des catégories avec peu de compétiteurs ?

« La commission a déjà des pistes pour palier au nombre de participants, mais avant d'imposer une solution, nous préférons attendre le retour du futur sondage et ainsi voir quel sera l'avis des clubs sur ce sujet. Il se peut que des idées nous soient proposées et que nous puissions ensuite les appliquer ».

.....

Questions de Jean-Luc LEBAGUE – Club ASL Dumont D'Urville :

1- Comment fonctionne notre commission technique haltérophilie ?

« La commission se réunit par convocation de son président dans des réunions en présentiel ou en visioconférence. Lors de ces réunions, elle débat des divers sujets qui sont de son ressort. Il est aussi possible que certains sujets soient traités par un échange de mails entre les membres ».

2- Par rapport au sondage concernant le championnat de France des clubs certains clubs n'ont rien reçu ? Pourquoi ?

« Le président de la CT a demandé au secrétariat de la FFHM d'envoyer aux 70 clubs qui participaient dans un des championnats par équipes (Top 9, N1, N2 et régional) un sondage sur leur volonté de mettre en place une N2 féminine et la possibilité de passer de 5 athlètes au lieu de 4 dans le championnat féminin. Il est possible que les adresses mails de certains clubs aient changé et que la FFHM n'ait pas été mise au courant. Afin d'éviter à l'avenir ce genre de déboires, les présidents de ligues seront mis prochainement à contribution pour qu'ils nous donnent les adresses mails et autres renseignements concernant tous les clubs de leurs régions respectives ».

3- Pourquoi la table ronde concernant ce même championnat n'a pas eu lieu alors que lors de la réunion des présidents de ligue à l'INSEP de nombreux clubs et la FFHM y étaient favorables ?

« Le président de la CT n'a pas réussi à trouver une date qui pourrait se prêter à cette réunion ».

4- Vous nous aviez annoncé l'arrivée d'une cinquième féminine possible, le débat était donc lancé et plus rien, j'avais eu plusieurs fois des membres de la FFHM pour leur rappeler cette table ronde et plus rien ?

« Lors du sondage auprès des clubs du championnat féminin sur le sujet du passage à 5 femmes, il s'est avéré qu'une trop faible majorité des clubs avait répondu favorablement à cette requête, la commission a donc souhaité reporter cette échéance pour la saison suivante et voir comment se déroulerait la nouvelle saison avec la nouvelle poule de N2 féminine ».

David BOSSIAN – Secrétaire général de la FFHM apporte une précision complémentaire : Avec la création de la nouvelle poule de N2, les clubs qui ont joué la montée se sont structurés avec 4 filles et nous laissons une saison de fonctionnement pour qu'ils se structurent et présentent 5 éléments. Difficile d'aborder une montée en division supérieure en imposant un athlète supplémentaire mais le format à 5 athlètes féminines reste d'actualité au sein de la commission technique d'haltérophilie.

Nous reviendrons vers vous via un questionnaire dont Joël RENOUF est l'initiateur.

.....

Questions de Lionel REYNAUD – Président de la ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur :

1- Concernant la présence d'un athlète russe, M. Abubakar ISRAILOV, au championnat de France des Ligues, la Ligue PACA considère que la Ligue AURA n'a pas respecté l'article 26 du règlement sportif d'haltérophilie :

« La CT considère que ce jeune athlète U15 ne peut être considéré comme étranger, car il rentre dans les généralités du titre III du règlement sportif. En effet, il est précisé dans ces généralités qu'un athlète U15 qui participe dans une équipe de sa catégorie d'âge et qui habite et est scolarisé en France n'est pas considéré comme étranger. Donc, en conclusion, cette réclamation n'est pas recevable ».

2- Qui a fait la demande de licence « Français » ou « étranger » sur la base de quels documents ?

« Les demandes de licence sont réalisées par le club avec les documents relatifs à la nationalité de l'athlète ».

3- Qui a délivré la licence « Français » ou « étranger » ?

« Les licences de M. Abubakar ISRAILOV sont de nationalité Russe depuis la saison 2018/2019 ».

4- La licence peut-elle être à la fois « français / étranger » pour le cas en question « Russe, ou Français à la convenance » ?

« Il n'y a pas de convenance pour cet athlète ni pour aucun autre d'ailleurs ».

5- Pourquoi la table ronde concernant ce même championnat n'a pas eu lieu alors que lors de la réunion des présidents de ligue à l'INSEP de nombreux clubs et la FFHM y étaient favorables ?

« Le président de la CT n'a pas réussi à trouver une date qui pourrait se prêter à cette réunion ».

Complément de réponse de Thierry DUFLOT – Président de la Commission technique d'haltérophilie : « Dans les résultats sur scoresheet toutes les compétitions où apparaît M. Abubakar ISRAILOV, il a la nationalité russe.

Effectivement, dans le tableau récapitulatif du match du championnat de France des ligues 2022, il apparaît comme Français. Ceci est dû à la saisie des résultats sur une feuille Excel qui n'a pas de corrélation avec le système intranet fédéral (comme scoresheet). Si vous regardez les résultats de M. Abubakar ISRAILOV dans scoresheet sur cette compétition, il apparaît comme Russe.

Pour l'édition 2022, ce jeune athlète était dans les mêmes conditions qu'en 2023 et donc pouvait participer. Pour la saison prochaine, l'article 26 sera revu afin de préciser les conditions d'accès aux jeunes athlètes qui ne sont pas de nationalité française ».

Précisions juridiques : « Dans le cadre du championnat de France des Ligues 2022/2023, la ligue régionale PACA a porté une réclamation le 23 avril 2023 soulignant un non-respect du règlement sportif d'haltérophilie lors de ce championnat et celui de 2021/2022.

En cause, la présence d'un athlète étranger parmi les équipes U15-U17 de la ligue AURA, M. Abubakar ISRAILOV, de nationalité russe.

Selon la Ligue, cette présence est contraire à l'article 26 du règlement sportif d'haltérophilie indiquant que : « La participation d'athlètes étrangers n'est pas autorisée ».

Cela interroge donc sur la notion « d'étranger » au sein du Règlement sportif d'haltérophilie.

Selon les Généralités énoncés dans le Titre III dudit règlement : « Un mineur de nationalité étrangère pouvant prouver d'une résidence ou d'une scolarité sur le territoire français (justificatifs de résidence et de scolarité pour l'année délivrés avec la demande de licence) ne sera pas considéré comme étranger dans les épreuves par équipes réservées aux catégories d'âge U13, U15 et U17. »

En l'espèce, M. Abubakar ISRAILOV, domicilié en France et scolarisé au collège La Charme, n'est donc pas considéré comme étranger à la lecture du règlement sportif d'haltérophilie en application sur cette compétition U15-U17 ».

.....

Steven GRAILLOT – Président de la ligue Bourgogne-Franche-Comté : Je voulais connaître les raisons pour lesquelles deux villes de Bourgogne-Franche-Comté puissent s'affilier à la ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

Chrystel LYAUDET – Vice-Présidente de la FFHM : Je pense que vous parlez de Cuiseaux Revermont Haltérophilie et Tournus Haltérophilie, ces deux villes ont leur siège social dans le 01. C'est une question qui avait été posée à l'ancien président de la commission technique.

Philippe MOQUART – Président du Cercle Michelet Orléans et de la ligue Centre-Val de Loire : Concernant les PSF, ce que je trouve dommageable, c'est qu'on n'a pas beaucoup de clubs du fait du découpage des régions. On demande une certaine somme qu'on ne touche jamais alors que d'autres clubs et ligues touchent beaucoup plus. Je peux comprendre pour les clubs mais pour les ligues, il me semblerait logique qu'on touche tous les mêmes sommes.

Emmanuel HAESSLER – Directeur technique national adjoint, Directeur du développement et de la formation : Difficile de répondre sans les chiffres, il est vrai que les PSF sont surtout basés sur la qualité des projets présentés, il faut en parler en commission territoriale. De mémoire, la ligue a reçu 5500 € pour 6000 € demandés donc on n'est pas si loin du compte et pour les clubs, ça dépend de beaucoup de facteurs concernant le projet présenté. Les commissions territoriales existent pour parler de ces sujets-là.

David BOSSIAN – Secrétaire général de la FFHM : Pour compléter, quand on a repris le dossier du PSF, on n'avait pas la visibilité de ce qui se faisait chez le voisin, on avait des écarts abyssaux. Du jour au lendemain, on ne peut pas révolutionner des ligues qui étaient bien positionnées avec leur DRAJES et d'autres qui étaient moins en vue. Le travail de la commission est bien de rééquilibrer ces disproportions mais ça ne peut pas se faire en une année, ça se fera graduellement.

Laurent FAUCHER – Président de la SA Montmartroise : Concernant le nouveau système de prise de licence, il n'est plus obligatoire de présenter un certificat médical pour la prise de licence, sera-t-il prévu à la rentrée de lever cette obligation ? Ça permettrait de faciliter la prise de licence et de concurrencer les clubs privés.

Marc GROSJEAN – Secrétaire du CH Luxovien : Concernant le challenge fédéral, il avait été évoqué d'écrire clairement la dotation pour le vainqueur du challenge fédéral.

Michel RAYNAUD – Président de la FFHM : Avec notre partenaire, on va essayer d'avoir des lots attrayants pour pousser à participer.

13 – Remise des récompenses

Les remises des récompenses se sont déroulées en amont de la réunion, lors du cocktail déjeunatoire.

Le Président Monsieur Michel RAYNAUD a invité les présidents de ligues à récupérer les récompenses des clubs ou personnes non présent(e)s et non représenté(e)s.

- Remise des coupes des podiums des Championnats de France des Clubs d'Haltérophilie 2022-2023 :

| 3ème | 2ème | 1er |
|---|--|--|
| STADE MONTOIS HALTEROPHILIE Nationale 2 Hommes | CA EVRON 53 HALTEROPHILIE Nationale 2 Hommes | LANEUVEVILLE HMS Nationale 2 Hommes |
| CHCD COMINES Nationale 1 Femmes | CROSSFIT BREST HALTEROPHILIE Nationale 1 Femmes | SPORTING CLUB DE NEUILLY Nationale 1 Femmes |
| EEAR MONTEUX Nationale 1 Hommes | HMDB21 DIJON Nationale 1 Hommes | SPORTING CLUB DE NEUILLY Nationale 1 Hommes |
| ATHLETIC CLUB SAINT MARCELLIN TOP 9 Hommes | CLUB HALTEROPHILE LUXOVIEN TOP 9 Hommes | VGA ST MAUR HALTEROPHILIE TOP 9 Hommes |
| HMDB21 DIJON TOP 9 Femmes | ES VILLENEUVE LOUBET MUSCU-GYM TOP 9 Femmes | VGA ST MAUR HALTEROPHILIE TOP 9 Femmes |

➤ Remise des trophées de la Fédération (Récipiendaires) :

| BRONZE | ARGENT | OR | VERMEIL |
|-----------------------|-------------------|--------------------|----------------|
| Robert CLABAUT | Léonus ADOLPHE | Michel COGNON | Guy KOLLER |
| France COLLINOT | Virginia DE ABREU | Philippe MONTORIER | René MARCHIONI |
| Romain DE GRUTTOLA | Béatrice DURBANO | Jean-Luc SCHATZ | |
| Joëlle GARDES | Daniel MENONI | | |
| Dominique GIFFARD | Philippe MOQUART | | |
| Pascal GLUCK | Jérémie ONORATO | | |
| François GRAILLOT | Bernard SOTO | | |
| Anne-Marie GRIMAL | | | |
| Gilbert JACOBY KOALY | | | |
| Marjorie LE VIENNESSE | | | |
| Cécile MONCHET | | | |
| Jean-Luc RICHARD | | | |
| Florian ROHAUT | | | |
| Chantal RONCIN | | | |
| Nelly TABORDET | | | |
| Guillaume WELLER | | | |
| Jérôme YVENOU | | | |

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Monsieur Michel RAYNAUD clôture l'assemblée générale à 18h09 et remercie l'ensemble des participants pour sa bonne tenue et les informe qu'un rafraichissement les attend à l'extérieur.

Signatures à intégrer après approbation.

Michel RAYNAUD
Le Président de la FFHM

David BOSSIAN
Le Secrétaire général de la FFHM